

Revenu Canada

Budget des dépenses 1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

Accordé

Ministre du Revenu national

Table des matières

Section I

Messages

- a. Message du Ministre
- b. Déclaration de la direction

Section II

Aperçu du Ministère

- a. Mandat, rôles et responsabilités 3
- b. Objectifs 5
- c. Objectifs stratégiques, plan d'action ministériel et priorités 5
- d. Plan de dépenses financier 7

Section III

Plans et priorités

- a. Résumé des principaux engagements des programmes 8
- b. Plans et priorités par secteur d'activité 9
 - i) Aide aux clients et établissement des cotisations 10
 - ii) Douanes et administration des politiques commerciales 15
 - iii) Validation et exécution 20
 - iv) Recouvrement des recettes 25
 - v) Appels 29
 - vi) Administration et technologie de l'information 31

Section IV

Renseignements supplémentaires

- Annexe 1. Autorisations ministérielles de dépenses 36
- Annexe 2. Renseignements sur le personnel 39
- Annexe 3. Dépenses en capital 43
- Annexe 4. Renseignements financiers additionnels 44
- Annexe 5. Stratégie concernant la réglementation 47
- Annexe 6. Lois appliquées 48
- Annexe 7. Points de service offerts par Revenu Canada par région 49

Section I

Messages

a. Message du Ministre

Pour la plupart des Canadiens, Revenu Canada représente le principal point de contact avec le gouvernement fédéral. En fait, il existe peu de ministères qui interagissent chaque jour avec autant de Canadiens. C'est surtout pour cette raison que je me suis engagé à maintenir la qualité élevée du service que vous êtes venus à associer à nos programmes. Dans nos rapports avec les Canadiens, j'ai encouragé nos fonctionnaires à mettre l'accent sur le service personnalisé et équitable, l'accès facile à l'information, le respect de vos droits et la satisfaction de vos besoins légitimes. Ce sont des choses que nous faisons tous les jours pour vous aider, vous nos clients, à vous acquitter de vos obligations en vertu du régime de l'autocotisation.

De plus, nous travaillons en partenariat avec les gouvernements provinciaux à soutenir votre bien-être économique en procurant aux entreprises canadiennes un milieu compétitif dans l'économie mondiale. Pour ce faire, nous investissons beaucoup dans une technologie de l'information de classe internationale et dans des systèmes visant à faciliter les consultations avec le monde des affaires.

Même si nous avons fait des améliorations importantes dans nos services, nous nous engageons à en faire encore plus. Par exemple, au cours des prochaines années, j'ai l'intention de privilégier les thèmes clés de l'administration fiscale qui touchent notre passage au statut d'agence, la promotion de l'équité dans nos rapports avec vous, l'introduction d'un schéma directeur des douanes qui définira l'orientation des douanes à l'avenir, l'amélioration de l'efficacité dans la prestation de nos services, le renforcement de l'observation pour assurer l'équité et le raffermissement de nos relations internationales en vue de la compétitivité des entreprises canadiennes et de la création d'emplois.

En mettant sur pied, tel que prévu, l'Agence canadienne des douanes et du revenu, nous voulons créer une organisation pouvant mieux adapter ses politiques et ses programmes afin de satisfaire plus efficacement vos besoins. Une telle organisation s'attachera elle aussi à assurer l'équité, la confidentialité et l'intégrité, dans le cadre d'une administration plus efficace, ouverte, transparente et s'inspirant des principes d'entreprises.

Comme preuve de cet engagement, entre autres, je suis fier de présenter le Rapport sur les plans et priorités de 1998-1999 de Revenu Canada, et je souligne la diligence avec laquelle nos ressources seront consacrées au service de tous les Canadiens.

Ministre du Revenu national

b. Déclaration de la direction

Voici, pour dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 pour Revenu Canada.

À ma connaissance, les renseignements de ce rapport :

- reflètent exactement le mandat, les plans, les priorités et les stratégies du Ministère, ainsi que les principaux résultats prévus.
- sont conformes aux principes de divulgation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*.
- sont détaillés et exacts.
- sont fondés sur des systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents fiables.

Je suis satisfait des processus et procédures d'assurance de la qualité utilisés pour la production du RPP.

La structure de planification et de rapport ayant servi de fondement au présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et est à la base de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs attribués.

Agent supérieur des finances

Section II

Aperçu du Ministère

a. Mandat, rôles et responsabilités

Revenu Canada exerce une influence sur la vie de tous les Canadiens, sur le bien-être social et économique de leur famille et de leur milieu, sur la santé et la prospérité de leurs entreprises, ainsi que sur l'abordabilité et la durabilité de leurs programmes sociaux.

Si le Ministère exerce une telle influence, c'est qu'il est mandaté pour percevoir les recettes, pour administrer la législation fiscale, tant pour le compte du gouvernement fédéral que pour certaines provinces et pour les territoires, pour appliquer les politiques et les lois commerciales, pour offrir des services frontaliers et pour verser certains paiements sociaux et économiques à des particuliers et à des entreprises.

La portée de ce mandat découle de la *Loi sur le ministère du Revenu national*, suivant laquelle Revenu Canada applique les lois suivantes : *Loi sur les douanes*, *Tarif des douanes*, *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, *Loi sur l'accise*, *Loi sur la taxe d'accise*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, la partie I du *Régime de pensions du Canada*, les parties IV et VII de la *Loi sur l'assurance-emploi*, ainsi que de nombreux autres textes législatifs pour le compte d'autres ministères fédéraux ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Notre mission

Notre mission consiste à promouvoir l'observation des lois et règlements du Canada dans les domaines de la fiscalité, du commerce et des opérations frontalières grâce à l'éducation, à la prestation d'un service de qualité et à des mesures d'exécution responsables, contribuant ainsi au bien-être social et économique des Canadiens.

Nos valeurs

Nos valeurs comprennent l'intégrité, le professionnalisme, le respect et la collaboration.

L'intégrité est la pierre angulaire de notre administration. Elle s'entend du traitement équitable de chacun et de l'application équitable de la loi. Pour assurer l'intégrité, nous devons agir de façon honnête et transparente.

Le professionnalisme est la clé qui nous permet de remplir notre mission. Il s'agit de l'application des normes de rendement les plus élevées possible. Pour assurer le professionnalisme, nous devons faire preuve de compétence et de dévouement.

Le respect est à la base de nos contacts avec nos collègues et nos clients. Il prend la forme d'une attitude réceptive face aux droits des particuliers. Pour assurer le respect, il faut faire preuve, en tout temps, de courtoisie et de considération.

La collaboration est l'élément fondamental qui nous permet de relever les défis de l'avenir. Elle s'entend de l'établissement d'un partenariat et de l'unification des efforts en vue de l'atteinte d'objectifs communs. Pour assurer la collaboration, il faut faire preuve de leadership et d'innovation.

Notre Vision

Revenu Canada sera reconnu et respecté par ses clients pour l'intégrité, l'équité et l'innovation dont il fera preuve dans l'administration de programmes de grande qualité, mais néanmoins abordables. Notre esprit progressif encouragera la naissance de nouveaux partenariats intergouvernementaux et internationaux favorisant une plus grande efficacité du gouvernement et un resserrement de l'union économique.

De façon plus précise, Revenu Canada perçoit l'impôt sur le revenu fédéral; l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte de toutes les provinces sauf le Québec; l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte de toutes les provinces sauf l'Alberta, l'Ontario et le Québec; la taxe sur les produits et services (TPS) pour toutes les provinces sauf le Québec et la taxe de vente harmonisée (TVH) dans le cas de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Il perçoit également les taxes à la consommation, les droits d'accise, pour le compte de certaines provinces; les cotisations patronales et salariales au *Régime de pensions du Canada* et les cotisations patronales et salariales à l'assurance-emploi. Le Ministère administre également les conventions fiscales internationales signées avec un grand nombre de pays et visant à promouvoir l'échange d'information entre les signataires des conventions et à éviter la double imposition des revenus gagnés à l'étranger par leurs citoyens respectifs.

Revenu Canada protège les particuliers, les entreprises et la société dans son ensemble au Canada contre l'entrée des marchandises dangereuses ou illégales (p. ex., la drogue, les armes) et des personnes non admissibles (p. ex., les criminels, les immigrants illégaux). Le Ministère applique également les dispositions législatives concernant les douanes et les échanges commerciaux, y compris les ententes internationales comme celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), ainsi que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de même que des lois nationales, comme la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* visant à protéger et à maintenir la souveraineté du Canada à la frontière, sa compétitivité industrielle, ses politiques économiques et la société dans son ensemble.

Revenu Canada applique en outre de nombreux autres textes législatifs, dans leur totalité ou en partie, pour le compte d'autres ministères dont les suivants : Agriculture et Agro-alimentaire, Industrie, Citoyenneté et Immigration, Affaires étrangères et Commerce international, Santé, Développement des ressources humaines et Environnement Canada.

Dans l'exécution de son mandat, Revenu Canada applique plus de 185 lois, règlements, programmes incitatifs, crédits, surtaxes et conventions fiscales internationales.

Voici en chiffres approximatifs la clientèle du Ministère :

- 22,2 millions de producteurs de déclarations de revenus des particuliers;
- 299 000 fiducies;
- 1,2 million de sociétés;
- 2,7 millions d'inscrits pour la taxe sur les produits et services (TPS);
- 1,3 million d'employeurs;
- 9 millions de bénéficiaires du crédit pour la taxe sur les produits et services;
- 3,3 millions de bénéficiaires de la prestation fiscale pour enfants;
- 158 000 importateurs commerciaux;
- 113 millions de voyageurs;
- 23 966 régimes de pension agréés et régimes de participation différée aux bénéfices;
- 75 064 organismes de bienfaisance.

En 1998-1999, Revenu Canada traitera le volume d'opérations suivantes :

- des échanges d'une valeur de 267 milliards de dollars représentant plus de 34 millions de déclarations de marchandises découlant de 11,4 millions d'entrées commerciales;
- 36 millions de paiements de la prestation fiscale pour enfants;
- 33 millions de paiements de crédit pour la taxe sur les produits et services;
- 20,5 millions de demandes de renseignements traitées par des agents et 11,5 millions traitées par des systèmes automatisés;
- 528 000 paiements d'allocations spéciales pour enfants.

b. Objectifs

- Faire en sorte que toutes les taxes, tous les droits et tous les autres prélèvements connexes soient, de façon équitable et en temps voulu, imposés, perçus et, s'il y a lieu, remboursés.
- Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes en appliquant des instruments très divers de la politique commerciale du gouvernement ainsi qu'en favorisant le tourisme, le commerce et les échanges internationaux.
- Faire en sorte que la souveraineté et les lois canadiennes soient respectées aux frontières, et protéger la société canadienne en général, notamment les entreprises et les particuliers, contre l'entrée des personnes et des marchandises dangereuses ou non admissibles.
- Appuyer les programmes et les objectifs sociaux et économiques du gouvernement, tels que la compétitivité, en appliquant de façon juste et équitable la législation pertinente, les accords et les traités internationaux, ainsi que les lois et règlements fédéraux et provinciaux.

c. Objectifs stratégiques, plan d'action ministériel et priorités

La mission de Revenu Canada consiste à promouvoir l'observation des lois et règlements du Canada dans les domaines de la fiscalité, du commerce et des opérations frontalières grâce à l'éducation, à la prestation d'un service de qualité et à des mesures d'exécution responsables, contribuant ainsi au bien-être social et économique des Canadiens. Pour atteindre ses objectifs et remplir sa mission, Revenu Canada s'est fixé les objectifs stratégiques suivants :

Services de qualité et éducation des clients : offrir des services qui sont accessibles, adaptés et fiables à coût abordable.

Exécution responsable et services frontaliers : réaliser des programmes d'exécution équitables, pondérés et efficaces de façon à sauvegarder l'intégrité des programmes de recettes et à assurer la sécurité personnelle des Canadiens.

Administration équitable : appliquer le principe de l'équité de façon diligente et uniforme dans tous les programmes du Ministère.

Processus simples et efficaces : diminuer le plus possible le coût d'administration et le fardeau d'observation imposés à nos clients, en rationalisant et en simplifiant notre législation, nos programmes et nos opérations.

Des personnes informées et compétentes : veiller à ce que les employés possèdent les connaissances, les compétences et l'appui nécessaires pour travailler de façon efficace dans un environnement qui favorise et reconnaît le rendement exemplaire.

Appui ministériel efficace et adapté : fournir un appui efficace à nos programmes et à nos initiatives par des politiques, des systèmes et des processus ministériels adaptés, modernes et intégrés.

Les objectifs de Revenu Canada mènent au plan d'action ministériel qui, lui, chapeaute les plans et priorités du Ministère. Durant la période de planification, le point central de ce plan d'action englobe les six priorités-clés suivantes pour ce qui est des activités externes du Ministère :

- créer l'Agence canadienne des douanes et du revenu;
- moderniser la prestation des services;
- fortifier notre engagement envers l'équité;
- améliorer notre approche d'observation;
- définir l'orientation future des douanes; et
- consolider nos relations internationales.

En plus des six priorités du plan d'action ministériel, Revenu Canada a établi quatre autres priorités qui orienteront ses activités internes durant les trois prochaines années :

- gérer les principaux enjeux des ressources humaines;
- améliorer les communications internes;
- perfectionner les méthodes de gestion; et
- garantir que la TI sera prête pour l'an 2000.

d. Plan de dépenses financier

Le Ministère s'acquitte de son mandat par l'entremise d'un seul programme, *Revenu national*, et de six secteurs d'activités, avec délimitation claire des responsabilités propres à chacun des gestionnaires de programmes nationaux, tel que détaillé à la Section III.

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Dépenses budgétaires brutes	2 574,2	2 514,6	2 547,7	2 547,2
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	132,9	137,3	139,8	145,5
Dépenses budgétaires nettes	2 441,3	2 377,3	2 407,9	2 401,7
Plus : nouvelles initiatives approuvées		13,6	10,9	10,3
Dépenses prévues	2 441,3	2 390,9	2 418,8	2 412,0

Les dépenses prévues pour 1997-1998 (Dépenses budgétaires nettes) comprennent les montants figurant dans les Budgets des dépenses supplémentaires A et B, tels les reports de 1996-1997 à 1997-1998 et certaines initiatives de nature politique et législative annoncées dans le Budget fédéral de 1997. Les dépenses totales prévues pour 1997-1998, présentées l'an dernier dans le Budget des dépenses principal, étaient de 2 268,9 millions de dollars.

Section III

Plans et priorités

a. Résumé des principaux engagements des programmes

Revenu Canada	
engagement envers les Canadiens :	éléments probants :
<i>Administration efficace des recettes</i>	
<p>Administrer le régime fiscal pour le compte du gouvernement fédéral, de certaines provinces et des territoires, c'est-à-dire établir et percevoir les impôts, les taxes, les droits et d'autres prélèvements et paiements et procurer un certain nombre d'avantages sociaux et économiques de façon équitable et en temps opportun.</p>	<p><i>Aide aux clients et établissement des cotisations</i> (voir page 10)</p> <ul style="list-style-type: none"> • tendances dans le traitement des demandes de renseignements venant des particuliers et des entreprises • niveau de satisfaction des clients à l'égard des services fournis par le Ministère lorsqu'il communique de l'information et répond à des demandes de renseignements • mise en oeuvre des modalités électroniques de prestation des services et taux de participation des clients à cet égard • tendances en ce qui concerne le temps et les coûts nécessaires pour amener les clients à satisfaire aux exigences fiscales <p><i>Validation et exécution</i> (voir page 20)</p> <ul style="list-style-type: none"> • incidence fiscale nette des activités relatives à l'exécution • tendances en matière d'observation dans les secteurs à haut risque • impôts payés par suite du ciblage de l'économie clandestine • détermination et vérification en temps opportun des stratagèmes d'évitement fiscal et des abris fiscaux qui pourraient être abusifs • détermination de la mesure dans laquelle il y a déclaration appropriée des revenus de toutes provenances et paiement des impôts canadiens par les non-résidents <p><i>Recouvrement des recettes</i> (voir page 25)</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en oeuvre d'un système grâce auquel les clients pourront s'adresser à un seul fonctionnaire pour le recouvrement de tous les types de recettes • maintenir les comptes débiteurs à un niveau qui n'est pas supérieur à 4 % des recettes brutes <p><i>Appels</i> (voir page 29)</p> <ul style="list-style-type: none"> • pourcentage des oppositions traitées dans les délais approuvés par l'entremise de l'élaboration de normes de services • niveau de satisfaction des clients à l'égard de l'impartialité, de l'à-propos et de l'équité des processus de recours

Revenu Canada	
engagement envers les Canadiens :	éléments probants :
<i>Administration efficace des douanes et des politiques commerciales</i>	
Faire respecter les lois et la souveraineté du Canada à la frontière, aider les entreprises canadiennes à être compétitives et appuyer les politiques économiques canadiennes	<p><i>Douanes et administration des politiques commerciales</i> (voir page 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> • tendances relatives au nombre de voyageurs et au volume des expéditions commerciales traitées • niveau de satisfaction des clients à l'égard des services fournis • taux d'observation des voyageurs qui entrent au Canada • quantité de marchandises de contrebande ayant été dépistées et ayant fait l'objet d'une répression • disponibilité des modalités électroniques de prestation de services et taux de participation des clients à cet égard • utilisation des options simplifiées pour le traitement des voyageurs et des expéditions commerciales à faible risque • nombre de pratiques commerciales déloyales repérées et éliminées afin de protéger l'industrie canadienne • nombre de mesures adoptées afin de réduire le fardeau des entreprises canadiennes en matière d'observation de la loi

b. Plans et priorités par secteur d'activité

Pour atteindre ses objectifs en dépit de l'évolution des facteurs externes qui influent sur ses opérations, le Ministère prend des engagements particuliers visant chaque secteur d'activité; il élabore des initiatives d'appui; détermine les stratégies permettant de mesurer son rendement; et définit les indicateurs de rendement appropriés.

Par souci d'uniformité et pour simplifier la lecture, chaque secteur d'activité est présenté et expliqué selon les rubriques suivantes :

- Objectif;
- Facteurs externes de changement;
- Engagements et priorités clés;
- Initiatives d'appui; et
- Mesures du rendement
 - Stratégies
 - Indicateurs

i) Aide aux clients et établissement des cotisations

Objectif

Promouvoir l'autocotisation et l'observation et traiter les déclarations des clients.

Facteurs externes de changement

Revenu Canada mène ses activités dans un environnement où les composantes socio-économiques changent constamment. La population vieillit, beaucoup de familles et d'enfants ont besoin d'aide, et le pourcentage de Canadiens dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais ne cesse d'augmenter. Pour Revenu Canada, ces tendances se traduisent par une mise en question des méthodes traditionnelles de réalisation des programmes.

La charge de travail du Ministère est directement touchée par la croissance de la population et les indicateurs économiques comme le revenu par habitant, les fluctuations des taux d'intérêt, la participation à la population active et les taux de chômage. De plus, l'utilisation accrue du régime fiscal pour lancer des programmes socio-économiques comme le crédit pour taxe sur les produits et services, les prestations pour enfants et les remises de droits de douane a également eu une incidence sur la charge de travail pour ce qui est du nombre de personnes devant produire des formulaires.

Le Ministère doit aussi répondre au budget du gouvernement, qui introduit généralement des lois et des arrangements fiscaux nouveaux ou révisés ayant des conséquences importantes sur les opérations. Pour cette raison, le Ministère est en liaison avec le ministère des Finances afin de garantir que les changements législatifs proposés sont réalisables sur le plan administratif et viables sur le plan économique.

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- moderniser la prestation des services
 - ✓ offrir des guichets uniques où les clients peuvent obtenir divers renseignements et formulaires et faire des paiements à un seul endroit, à démontrer par les niveaux de satisfaction des clients et les tendances dans l'achalandage des guichets uniques
 - ✓ poursuivre les vigoureux efforts d'application des technologies pour en arriver à réduire le fardeau administratif et les coûts subis par les entreprises et les particuliers, manifestés par les tendances dans les taux de participation des clients, le délai moyen d'envoi d'un remboursement et le nombre de demandes de renseignements traitées

- ✓ continuer à administrer de façon efficace et efficiente les programmes de prestations fédéraux et provinciaux et utiliser l'expertise acquise pour aider d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement à verser des paiements de soutien du revenu bien ciblés
- fortifier notre engagement envers l'équité
 - ✓ mettre en application tous les changements législatifs relatifs aux régimes d'épargne-retraite et d'épargne-études afin de garantir une plus grande équité dans le monde fluctuant du travail et des études
 - ✓ évaluer et mettre en oeuvre des mesures visant à garantir que les clients obtiennent tout ce à quoi ils ont droit dans le cadre des programmes de prestations administrés par le Ministère
- améliorer notre approche d'observation
 - ✓ améliorer les capacités de contrôle et d'exécution dans le secteur des organismes de bienfaisance pour assurer l'intégrité des dispositions fiscales
 - ✓ améliorer le repérage des déclarations de particuliers qui présentent un risque d'inobservation élevé; le rendement sera mesuré selon les tendances de l'observation, le nombre de déclarations «sans rajustement» et le pourcentage de nouvelles cotisations positives

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent :

Projet de restructuration des décisions et de l'interprétation de la TPS : Les charges de travail et l'expertise en matière de TPS subissent actuellement une rationalisation du fait que l'on désigne dans chaque région un seul bureau, qui sera muni d'une liaison directe avec la fonction à l'Administration centrale et qui pourra assurer le service aux clients pour les interprétations techniques et les décisions relativement à la TPS. La concentration des connaissances et de l'expertise ainsi réalisée aidera le Ministère à répondre aux demandes concernant les points techniques de la *Loi sur la taxe d'accise* tout en offrant aux clients un service de guichet unique à cet égard.

Programme de compensation de dettes envers les provinces et les territoires par remboursements (mise à jour) : Il s'agit d'accroître la capacité des systèmes de Revenu Canada de telle sorte que, en commençant en 1998, tout remboursement d'impôt sur le revenu auquel un particulier aurait droit par ailleurs puisse automatiquement servir, grâce à l'Échange de documents informatisés, à compenser des créances en retard de la Couronne du chef d'une province ou d'un territoire sur ce particulier. Le ministère des Finances a officiellement invité toutes les provinces et tous les territoires à adhérer à ce programme.

Examen de la Loi sur l'accise : Avec la collaboration du ministère des Finances, un examen complet de la *Loi sur l'accise* ainsi que des dispositions connexes de la *Loi sur la taxe d'accise* qui touchent la taxation des produits de l'alcool et du tabac sera entrepris. L'objectif est de moderniser et de rationaliser de nombreuses dispositions désuètes tout en conservant les recettes importantes tirées de taxes sur les produits visés. Les changements qui seront apportés devraient contribuer à réduire les coûts liés à l'administration et à l'observation, tant pour les entreprises que pour l'État.

Unification des comptes : Les états de compte seront simplifiés grâce à une unification qui permettra à chaque entreprise de compenser sa dette dans un secteur, p. ex., l'impôt sur le revenu, par ses paiements en trop ou ses remboursements dans un autre secteur, disons la TPS.

Programme national de prestations pour enfants (PNPE) : En 1996, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires se sont entendus pour collaborer entre eux dans le cadre d'une initiative nouvelle, le Programme national de prestations pour enfants (PNPE), afin de résoudre le problème croissant de la pauvreté chez les enfants. Le financement fédéral du PNPE se fera par la nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui entrera en vigueur en juillet 1998. Cette dernière représente une amélioration du financement fédéral qui permettra aux provinces et aux territoires d'affecter à d'autres programmes une partie de leurs ressources destinées à l'aide sociale, améliorant ainsi l'aide au revenu et les services à l'égard des enfants. Dans ce cadre, Revenu Canada a accepté d'exécuter deux programmes de réaffectation de fonds inspirés par le PNPE : la prestation pour enfants de la Saskatchewan (PES) et la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest (PETNO), pour le compte des administrations nommément désignées.

Comptabilité normalisée (mise à jour) : Tous les grands systèmes comptables de Revenu Canada exécutent désormais les mêmes tâches fondamentales. Chaque secteur avait initialement mis en place son système propre pour gérer un genre de recettes particulier (impôts sur le revenu des particuliers, impôts des sociétés, taxe sur les produits et services, etc.).

Dans le Projet de comptabilité normalisée, les principaux efforts de réaménagement visent à harmoniser les règles applicables aux entreprises afin d'élaborer un seul système comptable pour tous les programmes relatifs aux entreprises : impôt des sociétés, taxe d'accise et droits d'accise, TPS, retenues à la source et douanes. La standardisation des éléments comptables, qui rend ceux-ci capables d'appuyer plusieurs programmes de recettes, donnera la souplesse permettant d'unifier les différents comptes de chaque client.

Restructuration du traitement des T2 (mise à jour) : Le Ministère est en train de refondre son système de traitement des déclarations de revenus des sociétés (T2) afin de réaliser d'importants gains d'efficacité dans le traitement, d'appuyer la stratégie de promotion du commerce électronique adoptée par le gouvernement, de donner aux sociétés un moyen de produire leurs déclarations par voie électronique, d'améliorer le service à la clientèle (établir des cotisations plus exactes dans de meilleurs délais), de permettre la collaboration avec les provinces et les autres ministères, de cibler davantage les mesures visant l'observation et de mettre le Ministère

en mesure d'effectuer des simplifications dans l'avenir. Grâce à la collecte de renseignements pour le compte d'autres ministères fédéraux, la Restructuration du traitement des T2 réduira le fardeau de l'observation pour les entreprises.

Amélioration des programmes de validation : Les programmes de validation seront améliorés pour que soient décelés et corrigés les paiements inexacts de prestations sociales établies en fonction du revenu, par exemple la prestation fiscale pour enfants et le crédit pour taxe sur les produits et services. Vu l'importance des prestations sociales pour les Canadiens à revenu faible ou modéré, le Ministère entend attacher autant d'importance à la prévention des versements insuffisants qu'à celle des versements excessifs. Les programmes de validation améliorés fourniront les moyens et indicateurs suivants de mesure du rendement : mesurer les résultats d'exams de validation ciblés; échantillons aléatoires pour mesurer le niveau global des paiements inexacts; échantillons pour déterminer les taux de participation et d'autres mesures clés.

Restructuration du secteur des demandes de renseignements pour le rendre plus accessible : En réponse à la croissance du nombre des appels, les Services à la clientèle ont élaboré une stratégie visant à augmenter à la fois l'accessibilité de notre service téléphonique et l'exactitude des réponses données aux clients. Cette stratégie comporte trois genres de mesures : consacrer des fonds à l'augmentation des capacités actuelles des systèmes; renforcer l'efficacité opérationnelle; et réduire le besoin de téléphoner. Afin d'augmenter les capacités, le Ministère a notamment établi le Centre pour les appels excédentaires, muni d'un numéro 1-800 pour tout le Canada, et il a affecté des ressources supplémentaires aux bureaux des services fiscaux ayant les plus faibles taux d'accessibilité. Afin de renforcer l'efficacité opérationnelle, les mesures consistent surtout à recourir le plus possible à des systèmes d'accueil automatisé pour fournir aux clients les renseignements voulus; à instaurer des pratiques de gestion des appels téléphoniques; et à fournir au personnel du secteur de meilleurs outils de travail. Quant à la réduction du besoin de téléphoner, elle passe par l'accroissement de l'information fournie sur Internet, par la modification de nos avis pour les rendre plus faciles à comprendre et par l'expansion de notre programme communautaire des bénévoles.

Les services téléphoniques destinés à répondre aux besoins de notre clientèle ont été unifiés en un seul lieu pour chacune des trois grandes agglomérations urbaines que sont Montréal, Toronto et Vancouver. Ces agglomérations constituent des secteurs tout désignés pour commencer à instaurer le nouveau processus téléphonique, puisqu'elles regroupent environ 40 % de la charge de travail nationale. L'automatisation des techniques téléphoniques (accueil automatisé et intégration téléphonique par ordinateur) rend notre service plus efficace et plus accessible à nos clients. La mise en place du nouveau processus se fait graduellement, commençant en 1998 pour se terminer en 1999.

Mesures du rendement

Tableau 1 : Demandes de renseignements du public

	Prévu 1997-1998 ¹	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
(en milliers)				
Demandes de renseignements traitées par des agents	22 922	20 500	20 500	20 500
Demandes de renseignements traitées par systèmes automatisés	9 000	11 500	12 000	12 500
Total des demandes de renseignements	31 922	32 000	32 500	33 000
ÉTP requis	2 419	2 166	2 158	2 152
¹	Inclut 2,1 millions de demandes de renseignements et 221 ÉTP requis relativement à des initiatives pour 1997-1998 seulement telles Élections Canada, la Réforme des pensions alimentaires pour enfants ainsi que des changements législatifs.			

En 1996-1997, le Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) et le Système automatisé de réponse aux demandes de renseignements (SARDR) ont traité 3,8 millions de demandes de renseignements. Les mesures visant à accroître l'accessibilité introduites en 1997-1998 (décrites ci-haut) ont augmenté considérablement, c'est-à-dire jusqu'à 9 millions, le nombre d'appels de routine traités par des systèmes automatisés. Les agents pourront maintenant mettre l'accent sur des demandes plus complexes ou moins communes.

Tableau 2 : Déclarants fiscaux par genre

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
(en milliers)				
Particuliers et fiducies ¹	22 185	22 548	22 882	23 220
Sociétés	1 150	1 201	1 248	1 305
Produits et services ²	1 968	2 133	2 313	2 505
Nombre total de déclarants	25 303	25 882	26 443	27 030
ÉTP requis	6 122	6 055	6 172	6 181
Déclarants par ÉTP	4 133	4 274	4 284	4 373
¹	Comprend 265 000 déclarations de fiducies en 1997-1998 et 299 000 dans chacun des trois exercices suivants.			
²	Exclut les déclarants inscrits dans la province de Québec : 509 000 en 1997-1998 (total national 2 477 000), 536 000 en 1998-1999 (total national 2 669 000), 568 000 en 1999-2000 (total national 2 881 000) et 603 000 en 2000-2001 (total national 3 108 000).			

Tableau 3 : Revue du traitement des déclarations des particuliers – Impôts supplémentaires établis ¹

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Déclarations examinées (en milliers)	875	900	900	1 089
Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars)	82 800	95 200	104 700	115 200
¹	Comprend les impôts fédéraux et provinciaux supplémentaires établis.			

Tableau 4 : Rapprochement des déclarations des particuliers – Impôts supplémentaires établis ¹

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Déclarations examinées (en milliers)	1 735	1 425	1 425	1 675
Impôts supplémentaires établis (en milliers de dollars) ²	253 300	243 500	243 500	293 500
¹	Comprend le rapprochement manuel, assisté par ordinateur et entièrement automatisé.			
²	Comprend les impôts fédéraux et provinciaux supplémentaires établis.			

ii) Douanes et administration des politiques commerciales

Objectif

Faire respecter les lois et la souveraineté canadiennes à la frontière, aider les entreprises canadiennes à être compétitives et appuyer les politiques économiques canadiennes.

Facteurs externes de changement

Avec la libéralisation des échanges mondiaux, qui se caractérise par une plus grande mobilité des capitaux, le commerce électronique instantané et une intense concurrence internationale, la certitude et la rapidité de la circulation des biens et des personnes à la frontière sont des exigences absolues du succès des entreprises canadiennes.

Donc, les douanes doivent relever le défi du traitement d'un nombre sans cesse croissant de marchandises commerciales et de voyageurs, tout en protégeant les Canadiens contre l'entrée des marchandises illégales et des personnes inadmissibles et en continuant d'assurer l'observation des lois que nous appliquons, sans oublier en même temps de favoriser la compétitivité des entreprises canadiennes.

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- moderniser la prestation des services
 - ✓ optimiser la prestation du service en facilitant l'observation de la loi par les clients et en rendant les processus administratifs plus sensibles aux besoins des clients; les résultats seront évalués au moyen d'études des temps du dédouanement des expéditions commerciales à faible risque et de la mesure des taux d'observation
 - ✓ situer les processus administratifs et la prise des décisions plus près des points de prestation du service

- ✓ utiliser les techniques de la gestion des risques pour faciliter la circulation des biens et des personnes, tout en accroissant les efforts de protection
- ✓ élaborer, publier et afficher des normes de service visant tous les secteurs de programme afin que les clients sachent quels services ils peuvent s'attendre de recevoir
- améliorer notre approche d'observation
 - ✓ mettre au point une stratégie d'observation exhaustive en 1998-1999, dans le but d'avoir une approche globale vis-à-vis de l'observation, de la validation et de l'exécution
 - ✓ introduire une solution au pré-dédouanement des importations commerciales pour faciliter les activités du contrôle à l'importation à certains endroits où il y a congestion de la circulation
- définir l'orientation future des douanes
 - ✓ entamer des consultations en avril 1998 avec des entreprises nationales et d'autres intéressés, en vue de dresser un schéma directeur des douanes et de décrire et partager la vision des douanes pour le millénaire
- consolider nos relations internationales
 - ✓ faciliter la collaboration intergouvernementale dans l'application des politiques commerciales
 - ✓ rechercher, à l'échelle internationale, des occasions « d'exporter » les meilleures pratiques au profit des exportateurs nationaux

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent :

Normes de service : En janvier 1998, le Ministère a publié et mis en oeuvre des normes concernant les temps d'attente des voyageurs et du passage à la caisse. Quant aux clients dans le secteur commercial, les normes applicables aux temps de traitement des transactions sur papier et par voie électronique pour deux options de mainlevée - la mainlevée contre documentation minimale (MDM) et le système d'examen avant l'arrivée (SEA) ont été établies en février 1998. Elles sont le point de départ de l'élaboration d'autres normes dans le domaine des douanes, qui porteront sur les activités de la mainlevée, de la déclaration en détail et de la déclaration en détail postérieure. Des normes de service publiées et affichées disent aux clients exactement quels services ils peuvent s'attendre de recevoir et fournissent une base à des indicateurs de mesure du rendement.

Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) : Les sanctions sont une partie nécessaire de la mise en oeuvre du programme des douanes de Revenu Canada. Le régime de sanctions actuel est cependant limité dans son étendue et sa souplesse. Par exemple, les douanes se fient beaucoup actuellement à leur option entraînant le plus d'intrusion - la saisie. Voulant surmonter ces lacunes et appuyer l'instauration de processus axés sur le client, le Ministère projette d'introduire un nouveau régime de sanctions pécuniaires qui favorisera l'observation, reconnaîtra les antécédents des clients au chapitre de l'observation et fournira une réponse progressive à l'inobservation. Le nouveau régime fera siennes les notions de l'équité, de la souplesse et de la transparence. Les dispositions législatives connexes devraient être adoptées en 1999 après consultation du public.

Stratégie d'observation exhaustive : La stratégie repose sur un plan pluriannuel qui définit les priorités de l'observation dans tous les secteurs du programme des douanes, notamment des activités visant à déceler la contrebande. Les priorités seront liées aux risques sociaux, hygiéniques, économiques et autres. Revenu Canada s'assurera du maintien d'une conception équilibrée de l'observation en incorporant dans la stratégie une approche globale pour la vérification de l'observation et l'exécution. La stratégie comprendra un programme d'initiation, une simplification des processus, là où c'est possible, ainsi qu'un ciblage, des programmes d'examen matériel, des programmes de vérification, des sanctions et une mesure de l'observation. Elle sera élaborée au cours de l'année financière 1998-1999.

Schéma directeur des douanes : Étant donné la nécessité de faciliter les échanges commerciaux et les déplacements et de protéger en même temps les Canadiens, le Ministère a amorcé l'établissement d'un schéma directeur pour l'orientation des douanes à l'avenir. Ce cadre détaillé fera état de la vision pour le programme des douanes et d'objectifs stratégiques précis ayant pour but de définir comment cette vision sera réalisée. Le schéma directeur des douanes servira de base à la consultation des clients, des principaux intéressés et du personnel, surtout afin d'indiquer aux entreprises canadiennes vers quoi se dirige le programme des douanes et comment les changements pourraient les toucher. Les consultations commenceront en avril 1998.

Simplification-harmonisation des données et des processus internationaux : Nombreuses sont les occasions, au niveau international, de collaborer dans une foule de domaines, notamment l'harmonisation et la simplification des processus douaniers et le lancement de projets de développement mixtes. Ils allégeront le fardeau de l'observation pour les importateurs et les exportateurs nationaux, et mettront le Ministère plus à même de repérer à la frontière les marchandises et les gens inadmissibles. Des négociations sont en cours dans le forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ainsi qu'en vertu de l'ALÉNA et des accords du G-7, qui donneront au Canada l'occasion de diffuser les meilleures pratiques. Le Canada est en train d'examiner, avec d'autres administrations, quelles sont les données requises, pourquoi elles le sont et quand elles le sont, et comment les processus actuels peuvent être améliorés par une utilisation maximale de la technologie. Un projet pilote du prototype d'automatisation des échanges commerciaux nord-américains (PAÉCNA), avec les États-Unis et le Mexique, doit débiter le 1^{er} janvier 1999.

Centre de traitement de l'Accord (Centre de traitement des véhicules utilitaires (CTVU)) : Le pré-dédouanement des expéditions commerciales est une solution innovatrice pour les activités du contrôle à l'importation aux endroits souffrant d'une congestion de la circulation. Sous les auspices de l'Accord du Canada et des États-Unis sur leur frontière commune, Revenu Canada et le service des douanes des États-Unis étudient les possibilités de pré-dédouanement qui pourraient compléter la vision d'une mise en commun des installations, du matériel et des ressources le long de la frontière. Une initiative du genre est le Centre de traitement des véhicules utilitaires (CTVU). La construction de l'infrastructure routière et de l'installation de rassemblement pour le CTVU à Fort Erie (Ontario) a commencé au printemps 1997 et devrait se terminer d'ici le premier trimestre de 1999. Le CTVU à Fort Erie donnera l'occasion d'explorer plus à fond l'élaboration des cadres législatifs et opérationnels nécessaires à l'optimisation de la prestation du service et à l'augmentation de notre capacité de protection. La construction doit s'achever d'ici le premier trimestre de 1999.

Mesures du rendement

Tableau 5 : Contrebande

(en milliers de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Valeur des saisies de marchandises de contrebande ¹	900 000	800 000	800 000	800 000
¹	Comprend les drogues, l'alcool, les bijoux et le tabac.			

Tableau 6 : Voyageurs

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Voyageurs traités (en milliers) ¹	111 000	113 000	114 000	115 000
Taux d'observation : ²				
Air	92 %	93 %	93 %	93 %
Route	98 %	98 %	98 %	98 %
Satisfaction des clients ³	92 %	93 %	93 %	93 %
¹	Voyageurs qui entrent au Canada, par n'importe quel mode, et qui font leur déclaration douanière.			
²	Voyageurs, pour chaque mode, qui observent les lois appliquées par les Douanes et l'administration des politiques commerciales. Cette mesure est le résultat de l'échantillonnage statistique qui est systématiquement appliqué aux points d'entrée d'un bout à l'autre du pays.			
³	Les voyageurs qui, lors d'une enquête, indiquent être raisonnablement, sinon très satisfaits du service qu'ils reçoivent.			

Tableau 7 : Secteur commercial

(en milliers)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Mainlevées traitées ¹	10 380	11 000	11 660	12 360
Documents de déclaration en détail traités ²	10 900	11 400	11 900	12 300
Expéditions postales pour lesquelles des cotisations ont été imposées ³	1 700	1 700	1 700	1 700
Expéditions par service de messagerie dédouanées ⁴	8 000	9 500	10 700	11 900
Expéditions par service de messagerie dédouanées, d'une valeur de moins de 20 \$ ⁵	n/d	12 500	13 300	14 100
1	Expéditions commerciales arrivant par les modes route, air, rail et maritime pour lesquelles la mainlevée a été accordée.			
2	Formulaires de déclaration en détail des douanes (B3) traités.			
3	Formulaires de déclaration pour les importations postales (E14) traités. La diminution projetée du volume de E14 (envois postaux passibles de droits de douane) résulte de la baisse générale du trafic postal, qui est probablement attribuable à la faible valeur du dollar canadien et au fait que bon nombre d'entreprises étrangères de vente par la poste utilisent d'autres modes d'expédition pour faire entrer leurs marchandises au Canada, c.-à-d. par route et par services de messagerie. Il convient également de souligner que, dans le Rapport sur le rendement de 1996-1997, le budget des dépenses pour la période allant de 1997-1998 à 2000-2001 a été haussé à 1,7 million.			
4	Expéditions par service de messagerie dédouanées, d'une valeur supérieure à 20 \$ et inférieure à 1 600 \$.			
5	Nouvel indicateur à compter de 1998-1999.			

Tableau 8 : Appréciation et rajustements

(en milliers)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Nombre de documents de déclaration en détail	10 900	11 400	11 900	12 300
Nombre de déclarations de marchandises	30 861	33 947	37 342	38 500
Nombre de déclarations de marchandises renvoyées pour examen par les spécialistes des marchandises ¹	1 685	n/d	n/d	n/d
Rajustements traités ²	315	295	285	285
1	Cet indicateur n'est plus valide depuis la mise en oeuvre de la Simplification du <i>Tarif</i> et de la Vérification périodique. Environ 12 000 déclarations de marchandises continueront d'être sélectionnées à titre obligatoire ou pour la correction des erreurs de validation.			
2	En raison de changements tels que la réduction des taux de droits pour les marchandises bénéficiant du tarif des États-Unis, la simplification du <i>tarif</i> , le palier d'appel unique et l'autorajustement, le nombre de documents de déclaration en détail nécessitant des rajustements sera probablement réduit de façon significative. Il est difficile de prévoir avec exactitude les réductions projetées. Les rajustements traités feront l'objet d'un contrôle, et les données seront mises à jour pour le prochain rapport.			

Tableau 9 : Interprétation de la politique et appels - Acceptation des décisions définitives du Ministère ¹

Pourcentage (%)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Acceptées	96	96	96	96
Maintenues par un tribunal extérieur	2	2	2	2
Annulées par un tribunal extérieur	2	2	2	2
1	Comprend les décisions dont il peut en être appelé à un organisme extérieur lorsque la décision définitive du Ministère ne correspond pas entièrement à l'affirmation de l'appelant.			

Tableau 10 : Interprétation de la politique et appels

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
<i>Plaintes LMSI</i> des industries canadiennes ¹	24	24	24	24
Enquêtes <i>LMSI</i> (nombre de pays) ²	25	15	15	15
Mesures <i>LMSI</i> (nombre de pays) ³	72	46	46	46
Interprétations de la politique d'établissement de la valeur	87	44	44	44
Interprétations du classement tarifaire et de la politique ⁴	11 185	10 760	9 560	8 860
Appels des décisions relatives au <i>Tarif</i> , à l'établissement de la valeur et à la <i>LMSI</i> ⁵	4 500	4 300	3 800	3 500
1	Ces chiffres concernant la <i>LMSI</i> (<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation / Anti-Dumping</i>) comprennent les demandes initiales et les plaintes officielles qui donnent lieu ou non à une enquête.			
2	Un même pays peut être compté plus d'une fois dans ce chiffre s'il fait l'objet de plus d'une enquête. Cette prévision est fondée sur le nombre de plaintes actuelles en vertu de la <i>LMSI</i> qui risquent de donner lieu à une enquête. Lorsque l'économie se porte bien, il y a moins de plaintes qui donnent lieu à des enquêtes. Cette tendance devrait se maintenir tant que l'économie restera vigoureuse.			
3	Nombre de nouvelles enquêtes. Un même pays peut être compté plus d'une fois dans ce chiffre si plus d'une mesure <i>LMSI</i> a été prise à son endroit. Le nombre de pays devant faire l'objet d'un examen est moins élevé que projeté initialement en raison des modifications qui ont été apportées à certaines mesures <i>LMSI</i> par le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE).			
4	La réduction du nombre d'interprétations du classement tarifaire et de la politique est due à l'élimination progressive des droits tarifaires par suite de la conclusion d'accords commerciaux et de la simplification du classement tarifaire.			
5	La réduction du nombre des appels est directement liée au nombre d'interprétations du classement tarifaire et de la politique traitées.			

iii) Validation et exécution

Objectif

Rehausser le niveau d'observation des lois appliquées par le Ministère.

Facteurs externes de changement

Les changements constants qui bouleversent l'économie se répercutent sur le volume et la complexité de cette charge de travail, en particulier son deuxième élément, qui a été fortement marqué par le recours croissant au commerce électronique et les risques peut-être plus grands d'inobservation à mesure qu'il devient plus ardu pour le Ministère de valider et d'assurer l'observation des lois.

L'augmentation rapide de la circulation des personnes, des produits et des services à l'échelle internationale a fait grossir considérablement la charge de travail liée aux questions fiscales internationales (p. ex., la fixation des prix de cession interne pour les transactions internationales entre entités liées, les cas de double imposition, etc.). Le Ministère doit assurer

la protection de l'assiette fiscale canadienne, tout en réduisant au minimum le fardeau de l'observation imposé aux entreprises. Il doit continuer à honorer nos engagements internationaux et à aider les entreprises canadiennes à exercer des activités sous le régime d'autres administrations fiscales.

Les changements qui surviennent dans la tendance de l'emploi et la composition du revenu personnel se répercutent aussi sur l'observation. Par exemple, l'importance relative du revenu tiré du travail autonome et des placements s'accroît, d'où la nécessité plus grande de vérifier si ce revenu est correctement déclaré.

L'évolution des stratagèmes d'évitement fiscal a entraîné une augmentation du volume et de la complexité de la charge de travail. En outre, des répercussions profondes se sont fait sentir sur le nombre de cas d'évasion fiscale décelés par suite d'initiatives visant à cibler l'économie clandestine et à rehausser le niveau d'observation.

Le Ministère continuera de devoir faire face aux pressions qui s'exercent sur ses ressources dans la gestion de la charge de travail accrue tout en s'efforçant de maintenir l'activité d'exécution au niveau nécessaire pour assurer une observation permanente des lois et l'intégrité du régime d'autocotisation. De plus, les Programmes de validation et d'exécution éprouvent de la difficulté à doter des postes (de spécialistes de la vérification par exemple) dans certains secteurs géographiques.

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- moderniser la prestation des services
 - ✓ administrer efficacement le programme du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) en accélérant les paiements, en offrant une plus grande certitude, en améliorant l'uniformité et en réduisant les coûts de l'observation et la paperasserie administrative

- améliorer notre approche d'observation
 - ✓ stimuler la confiance du public dans l'équité, l'intégrité et l'efficacité du régime fiscal canadien en encourageant l'observation volontaire et en veillant à ce que les contribuables paient leur juste part d'impôt; le Ministère examinera les tendances en matière d'inobservation pour mesurer le rendement
 - ✓ porter l'incidence financière totale de l'exécution à 5,6 milliards de dollars d'ici 2000-2001
 - ✓ améliorer l'identification des personnes qui ne produisent pas de déclaration de revenus ou qui ne s'inscrivent pas aux fins de la TPS par une analyse et un rapprochement des données émanant de diverses sources; ceci se mesurera par les tendances dans les sommes recouvrées

- consolider nos relations internationales
 - ✓ partager des expériences et des pratiques exemplaires avec d'autres pays en prenant part à des échanges bilatéraux et multilatéraux et aux travaux d'organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la *Pacific Association of Tax Administration* (PATA)

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent :

Nouvelles orientations pour le programme de recherche scientifique et de développement expérimental : Le Ministère apporte de grands changements pour améliorer le service aux contribuables qui demandent des crédits d'impôt pour la RS&DE. Ces changements auront pour effet d'accélérer les paiements, d'offrir une plus grande certitude, d'améliorer l'uniformité et de réduire les coûts de l'observation et la paperasserie administrative. La nouvelle approche englobe entre autres le resserrement des relations de travail avec l'industrie et les associations industrielles, l'amélioration des activités d'extension des services, un processus d'examen préliminaire des projets, une plus grande attention accordée au lien existant entre le programme de la RS&DE et la petite entreprise, ainsi que la révision des circulaires d'information portant sur la RS&DE.

Stratégie relative à l'observation (mise à jour) : Le Ministère poursuit les travaux pour s'assurer que sa stratégie relative à l'observation demeure pertinente et efficace et pour favoriser le recours à une approche unifiée et multidisciplinaire de l'observation. L'ensemble des programmes et activités qui composent la stratégie est actuellement élargi. Des rajustements sont apportés en réaction aux grandes tendances qui se dégagent du cadre de fonctionnement du Ministère (p. ex., la mondialisation et le commerce électronique), de même qu'en fonction des résultats de l'analyse des risques et des recherches sur l'observation. Un bilan de la stratégie relative à l'observation sera communiqué à l'automne 1998. Ce bilan portera sur les facteurs précités et reflétera des aspects connexes d'autres initiatives ministérielles comme la stratégie en matière d'équité, le Schéma directeur des douanes et la stratégie de prestation des services.

Ciblage de l'économie clandestine (mise à jour) : Le Ministère continue d'intensifier ses efforts pour faire échec à l'activité économique clandestine. Il mettra au point une campagne pour mettre un frein à l'acceptation, par la population, de l'activité économique clandestine et à l'appui qu'elle lui donne et pour fournir de l'information sur d'autres questions liées à l'observation, comme les abris fiscaux abusifs. Il élaborera un système automatisé d'envergure nationale qui consignera des renseignements sur les indices afin de relever les comptes pouvant présenter des risques élevés et les problèmes d'observation. D'autres mesures comprennent la déclaration des paiements liés aux marchés de services octroyés par les ministères fédéraux et

un projet d'entente entre Revenu Canada et la Commission de l'assurance-emploi du Canada aux fins de l'échange de renseignements. Ces mesures rehausseront le niveau de l'observation volontaire, faciliteront la réalisation des programmes ministériels et accroîtront l'efficacité des mesures axées sur l'économie clandestine.

Entrepôt de données : Le projet d'entrepôt de données, qui vise à permettre l'extraction et l'analyse de données d'une vaste gamme de systèmes du Ministère et de sources extérieures, améliorera sensiblement l'information disponible pour la prise de décisions, la gestion des programmes et l'évaluation des risques. De nouvelles possibilités d'analyse et une utilisation améliorée, plus stratégique des données facilitera le passage de la formule de gestion de la charge de travail au cas par cas à une formule orientée vers les objectifs et les résultats en matière d'observation. Le projet de mise au point d'un entrepôt de données pour l'ensemble de l'organisation offrira aux employés à tous les niveaux des outils leur permettant de travailler plus efficacement.

Exécution accrue (mise à jour) : L'exercice 1998-1999 est la troisième année où de nouvelles ressources sont affectées à cette initiative (267 ÉTP, y compris le personnel de soutien). Les ressources permettront d'accroître l'étendue des vérifications pour revenir aux niveaux de 1986-1987 dans le cas des entreprises non constituées en sociétés et des entreprises de travailleurs indépendants, dans le but de mieux contrer l'inobservation dans ce segment de la population. Une bonne partie des efforts de lutte contre l'économie clandestine ont été axés sur les entreprises non constituées en sociétés et sur celles des travailleurs indépendants, compte tenu de l'augmentation du nombre de petites entreprises et de la tendance à la sous-traitance. Grâce à l'élargissement de l'étendue de la vérification, le Ministère rehaussera sensiblement sa visibilité et le gouvernement manifestera clairement sa détermination à régler le problème de l'économie clandestine. L'effet dissuasif ainsi créé entraînera à long terme l'accroissement de l'observation volontaire et des recettes connexes.

Lutte contre l'évitement fiscal (mise à jour) : Des ressources supplémentaires sont consacrées à la lutte contre l'évitement fiscal pour qu'on puisse régler à temps les nouveaux problèmes posés par l'évitement fiscal, améliorer la détermination et la vérification des abris fiscaux abusifs et traiter les charges de travail croissantes engendrées par le commerce international, l'évolution des stratagèmes d'évitement fiscal ainsi que l'évitement fiscal dans le domaine de la TPS.

Lutte contre l'évasion, la contrebande et la fraude : Le Ministère élabore actuellement une stratégie d'ensemble pour lutter contre l'évasion fiscale et améliorer la coordination et l'unification des activités du Ministère grâce à des comité de coordination pour l'ensemble de l'organisation et à une nouvelle Division anti-évasion. Le Ministère étendra ses recherches sur les profils, les tendances et les répercussions de l'activité économique illégale et améliorera ses alliances avec d'autres membres des groupes chargés de faire appliquer la loi.

Coopération internationale en matière fiscale : De nombreuses activités ont été entreprises dans le but d'échanger des renseignements et d'élaborer de façon concertée de nouvelles méthodes par le truchement d'échanges multilatéraux et d'organismes internationaux. Au nombre de ces activités, mentionnons une étude multilatérale sur l'évaluation et la mesure des risques, l'échange d'analyses comparatives et de pratiques exemplaires, une étude de la concurrence nuisible en matière fiscale et la diffusion des principes d'une saine administration des impôts et des taxes.

Commerce électronique : Le Comité consultatif ministériel du commerce électronique étudie actuellement les conséquences du commerce électronique sur l'administration des recettes et recommandera des mesures de nature à assurer l'observation continue des lois fiscales du Canada. Le Ministère continuera d'assurer la liaison avec le ministère des Finances et d'autres administrations fiscales afin de régler des questions fiscales connexes. En outre, le Ministère verra augmenter ses connaissances spécialisées en matière de vérification et d'étude des systèmes automatisés et de l'information électronique.

Crime organisé : Le Ministère amorcera des consultations avec le ministère des Finances sur les lignes de conduite à adopter concernant la déclaration des opérations en espèces et l'évasion fiscale afin de protéger les deniers publics des effets néfastes du crime organisé. Le Ministère assurera la liaison et coordonnera des activités par l'entremise de comités interministériels ou intergouvernementaux et de personnes-ressources du gouvernement à tous les niveaux.

Impôt international (mise à jour) : Le Ministère continuera d'appliquer un vigoureux programme d'impôt international en réaction à l'importance croissante du commerce international et aux difficultés posées par la circulation accrue des personnes, des produits et des services à l'échelle internationale. De nouvelles modifications législatives seront mise en oeuvre, notamment des mesures liées à la fixation de prix de cession interne pour les opérations internationales, au transfert ou au déplacement de biens à partir du Canada et à la déclaration de placements étrangers. Les activités de validation et d'exécution seront élargies de manière à assurer l'observation de ces nouvelles mesures.

Mesures du rendement

Tableau 11 : Mesures du rendement de la Validation et de l'exécution

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Total de l'incidence financière (en millions de dollars) ¹	4 851	5 282	5 538	5 637
Principaux extrants				
Dossiers vérifiés	226 429	227 379	234 179	237 473
Non-déclarants/non-inscrits - Déclarations/inscriptions	402 400	428 471	438 831	449 191
Enquêtes - Mesures d'exécution	2 095	2 160	2 198	2 236
Remboursements intérieurs traités pour la TPS	236 628	297 160	297 160	297 160
Déclarations de non-résidents traitées ²	262 423	287 077	240 000	240 000
Impôt international - Autres extrants ³	35 432	361 452	367 480	367 480
ÉTP requis ⁴	9 158	9 408	9 742	9 743
1	Le total de l'incidence financière englobe les impôts fédéral et provinciaux (provinces participantes seulement), les remboursements d'impôt fédéral compensés ou réduits, les intérêts et les pénalités et la valeur actualisée des impôts futurs susceptibles d'être établis.			
2	Résulte de l'expiration du quatrième protocole de la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis qui porte sur l'assujettissement des bénéficiaires non résidents de prestations de la Sécurité de la vieillesse ou du Régime des rentes du Québec. L'expiration réduit le nombre de non-résidents qui produisent les déclarations pour recouvrer une partie des retenues d'impôt à la source.			
3	Pour 1998-1999 à 2000-2001, l'impôt international - Autres extrants inclut les extrants des programmes des demandes de renseignements et redressements des non-résidents et des comptes de retenues des non-résidents. Les extrants de ces programmes n'apparaissent pas aux Budgets des dépenses antérieurs.			
4	Les ÉTP requis comprennent les ressources associées à toutes les activités directes et indirectes de la Validation et de l'exécution.			

iv) Recouvrement des recettes

Objectif

Percevoir les impôts, les taxes, les prélèvements, les droits et les cotisations comme celles du Régime de pensions du Canada et celles de l'assurance-emploi.

Facteurs externes de changement

La conjoncture économique est au nombre des facteurs externes qui se répercutent le plus sur le recouvrement des recettes. L'économie canadienne a connu une forte croissance, à un taux annuel moyen de près de 4,3 % au cours des cinq dernières années. Bien qu'un relèvement de l'économie améliore les résultats au chapitre des recettes, il peut aussi entraîner une hausse générale des ouvertures de comptes clients à mesure que le régime fiscal prend en charge de nouvelles entreprises et de nouveaux employés, et probablement des cotisations d'impôt plus élevées.

Malgré les défis que posent les facteurs externes, la population canadienne s'attend tout de même à ce que Revenu Canada mette au point et exécute des programmes visant à réduire au minimum les pertes de recettes, à stimuler l'observation volontaire et à élaborer des méthodes plus efficaces. Revenu Canada s'efforce toujours d'élaborer et d'exécuter des stratégies et des politiques lui permettant de remplir, dans toutes ses entreprises, les promesses qu'il a faites au chapitre de la qualité du service, de l'équité et de la transparence.

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- moderniser la prestation des services
 - ✓ offrir plus d'options sous forme électronique à un vaste éventail d'utilisateurs et d'utilisateurs éventuels comme les employeurs, les spécialistes en déclarations, les comptables et les développeurs de logiciels
- fortifier notre engagement envers l'équité
 - ✓ stimuler la confiance du public dans l'équité, l'intégrité et l'efficacité du programme de recouvrement des recettes par l'application des dispositions du dossier Équité, qui permettent un allègement discrétionnaire des pénalités et des intérêts dans des circonstances extraordinaires
- améliorer notre approche d'observation
 - ✓ continuer de maintenir les comptes débiteurs à un niveau ne dépassant pas 4 % des recettes brutes
 - ✓ favoriser l'observation volontaire future des exigences de production et de versement, tout en veillant à ce que chacun remplisse ses obligations en matière fiscale; le rendement sera mesuré au moyen des tendances de l'observation des exigences en matière de production et de versement
- consolider nos relations internationales
 - ✓ continuer à tirer parti des occasions qui s'offrent et à prendre une part active dans les entreprises de coopération internationale qui nous font mieux connaître et mieux comprendre les pratiques exemplaires et les modèles d'analyse comparative qui s'appliquent au programme des recouvrements

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent :

Restructuration du programme de recouvrement des recettes (mise à jour) : Dans le cadre de la restructuration du programme de recouvrement des recettes, le Ministère trouvera d'autres possibilités d'amélioration pour les activités des bureaux des services fiscaux, notamment l'adoption des pratiques exemplaires de bureaux locaux, du secteur privé et d'autres administrations fiscales. Un centre téléphonique national a commencé à s'occuper du secteur des recettes provenant des déclarations T1 des particuliers en août 1997, puis du secteur des recettes découlant de la taxe sur les produits et services (TPS) en octobre 1997. Le Ministère poursuivra cette initiative en ajoutant d'autres secteurs de recettes à la charge de travail des centres d'appels pour les recouvrements. Grâce à des campagnes d'appel planifiées et menées quotidiennement par la direction du centre d'appels, on pourra accorder une attention rapide aux comptes à risque élevé, tout en faisant le plus grand nombre possible de contacts par jour.

Technologie électronique : Le Ministère continue de concevoir, de mettre en oeuvre et d'améliorer davantage les Tables sur disquette (TSD) - un programme informatique qui calcule les retenues sur la paye à effectuer et facilite l'accès aux renseignements nécessaires. Cette initiative aidera les petites entreprises à remplir leurs obligations tout en réduisant la paperasserie.

Système d'établissement de profils de risque : Le Ministère continue la conception et la mise en oeuvre d'un système d'établissement de profils de risque, englobant tous les genres de recettes, de manière à classer les comptes selon la cotation des risques et la logique de cheminement des comptes pour acheminer les comptes selon les profils d'observation ou les possibilités de perte.

Programme national des non-déclarants de TPS/TVH : Le Ministère continuera de mettre au point le programme national des non-déclarants de TPS/TVH, qui a été lancé en 1997-1998 afin d'obtenir les déclarations et les versements des inscrits contrevenants et (ou) d'autres renseignements ou documents, de manière à préserver l'intégrité du régime d'autocotisation en matière de TPS/TVH.

Mesures du rendement

Tableau 12 : Ouvertures et fermetures annuelles de comptes clients ¹

	Prévu 1997-1998	Plan de ³ 1998-1999	Plan de ³ 1999-2000	Plan de ³ 2000-2001
Ouvertures annuelles				
Nombre de comptes	611 826	633 240	655 403	678 342
Montant total (en milliers de dollars)	7 515 201	7 778 233	8 050 471	8 332 238
Fermetures annuelles				
Recouvrements :				
Nombre de comptes	229 522	232 227	245 087	249 414
Total des recouvrements (en milliers de dollars)	5 611 662	5 679 450	5 991 846	6 099 306
Autres fermetures : ²				
Nombre de comptes	344 282	348 339	367 630	374 121
Montant total (en milliers de dollars)	1 574 085	1 593 504	1 681 154	1 711 305
Total des fermetures :				
Nombre de comptes	573 804	580 566	612 717	623 535
Montant total (en milliers de dollars)	7 185 747	7 272 954	7 673 000	7 810 611
ÉTP requis	3 564	3 606	3 759	3 779
Total des fermetures (nombre de comptes) par ÉTP	161	161	163	165
Total des recouvrements par ÉTP (en milliers de dollars)	1 575	1 575	1 594	1 614
1 Comptes des bureaux des services fiscaux seulement; exclut les comptes ordinaires traités au moyen d'avis de perception automatisés et les activités du Ministère du revenu du Québec concernant la TPS.				
2 « Autres fermetures » comprend les comptes radiés comme irrécouvrables et autres mesures diverses d'exécution du travail pour les comptes.				
3 Il s'agit de données préliminaires qui ne tiennent pas compte du travail des centres d'appels pour les recouvrements et des résultats des processus concernant les déclarations et les paiements en souffrance, car il est trop tôt pour évaluer de façon exacte l'incidence de ces programmes sur les activités des bureaux des services fiscaux.				

Tableau 13 : Décisions concernant le Régime de pensions du Canada et l'Assurance-emploi

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Dossiers reçus ¹	99 708	100 922	102 939	104 998
Traités	98 710	99 910	101 910	103 950
Inventaire de fermeture	8 500	8 500	8 500	8 500
ÉTP requis	365	370	378	385
Dossiers traités par ÉTP	270	270	270	270
Dossiers traités en % des dossiers reçus	99 %	99 %	99 %	99 %
1 Charges de travail des bureaux des services fiscaux et des centres fiscaux seulement.				

v) Appels

Objectif

Offrir aux clients un mécanisme de recours juste et équitable.

Facteurs externes de changement

Les modifications apportées à la loi et les efforts du Ministère pour aider ses clients à interpréter correctement la loi sont les deux principaux facteurs qui déterminent le nombre d'oppositions et d'appels.

Les clients du Ministère s'attendent à un mécanisme de recours qui est non seulement juste et impartial, mais aussi efficace et rapide, et ils y ont droit. Un mécanisme de recours crédible est la pierre angulaire d'un très grand degré de confiance dans le régime fiscal.

Pour répondre aux attentes de sa clientèle et lui offrir ce à quoi elle a droit, le Ministère préconise l'équité en facilitant l'accès au plus tôt au processus de règlement des différends et en permettant aux agents des appels de perfectionner leurs techniques de communication par une meilleure formation. Compte tenu du passage prévu au statut d'agence, maintenir la confiance du public dans l'application et l'administration justes de la loi demeurera une priorité.

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- moderniser la prestation des services
 - ✓ examiner et rationaliser les processus afin de raccourcir les délais pour le service à la clientèle; les tendances qui se dégageront des résultats obtenus par rapport à la norme de service serviront à mesurer le rendement
- fortifier notre engagement envers l'équité
 - ✓ régler les différends le plus tôt possible pour ne pas avoir à se présenter en cour
 - ✓ étudier, de concert avec les ministères des Finances et de la Justice, la faisabilité des modes de règlement extrajudiciaire des différends pour le règlement de litiges fiscaux sans le recours à des procès longs et coûteux

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent.

Initiative de renouvellement des appels (IRA) : En réaction à un sondage effectué à l'échelle nationale pour déterminer la satisfaction de la clientèle à l'égard du système des appels, le Ministère a examiné des façons d'améliorer le processus de règlement des différends. Plusieurs mesures seront prises, entre autres pour accélérer le temps moyen de traitement d'une opposition, pour élaborer des normes de service, pour sonder la clientèle afin de mesurer son degré de satisfaction à l'égard de l'équité, de l'impartialité et de la clarté des communications et de la qualité en général. En outre, l'IRA oblige les agents des appels à mettre à la disposition des clients tous les documents s'appliquant à une cotisation à laquelle ils s'opposent. Cette initiative permet aussi aux agents des appels d'avoir mieux accès à des conseils juridiques.

Comité consultatif des appels (mise à jour) : Le Ministère a mis sur pied le Comité consultatif des appels qui est composé, entre autres personnes, de particuliers et de représentants d'entreprises canadiennes et du milieu des fiscalistes. Le secteur privé pourra, par l'entremise de ce comité, intervenir directement dans le processus de recours. Le Comité conseillera le Ministère sur les améliorations à apporter aux services, mettra à l'essai des idées ou des méthodes nouvelles et renforcera les partenariats avec les clients.

Règlement extrajudiciaire des différends : Aux termes des dispositions législatives en vigueur, les oppositions peuvent être résolues uniquement selon la loi. Dans ce contexte législatif, le Ministère, en collaboration avec les ministères de la Justice et des Finances, examinera les contraintes qui limitent actuellement les règlements et la capacité de résoudre des cas en recourant à des techniques de règlement extrajudiciaire des différends (RED) comme la médiation. Le Ministère étudie actuellement le RED afin de déterminer s'il peut améliorer le processus pour offrir aux contribuables une méthode pratique de règlement des différends en matière d'impôts et de taxes sans recourir à des procès longs et coûteux.

Mesures du rendement

Tableau 14 : Arrivages annuels d'oppositions, de déterminations, de décisions arbitrales et d'appels

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Oppositions et appels relatifs à l'impôt sur le revenu	60 000	61 500	63 000	65 000
Oppositions et appels relatifs à l'accise/TPS	5 500	5 700	5 900	6 100
Déterminations et appels RPC/AE	8 600	9 000	9 500	10 000
Décisions arbitrales et appels relatifs aux douanes	3 700	3 700	3 700	3 700
ÉTP requis	1 249	1 218	1 240	1 194

vi) Administration et technologie de l'information

Objectif

Fournir la direction administrative, les services informatiques, ainsi que les services d'administration, des finances et des ressources humaines qui sont nécessaires à l'application uniforme, efficace et économique de la loi.

Facteurs externes de changement

Les changements dans les services de soutien découlent principalement de la modification des programmes opérationnels et des règlements administratifs, de même que de l'incidence des pénuries de ressources sur la demande de technologie de traitement de données.

La transformation de Revenu Canada en agence est une entreprise d'importance majeure qui représente une étape critique de la réforme de la fonction publique. La création d'une nouvelle structure de régie, la collaboration plus étroite avec les provinces et la possibilité d'élaborer des systèmes d'administration financière et de gestion des ressources humaines adaptés seront les principales conséquences de cette transformation.

Tout aussi important est le besoin de travailleurs qualifiés et bien informés qui peuvent s'adapter à un milieu de travail à haut rendement et à haute technologie. Comme le Ministère est un chef de file dans le domaine de l'utilisation de la technologie pour la prestation des programmes, il est important que les spécialistes des systèmes informatiques de Revenu Canada fournissent un soutien ministériel efficace et adapté.

En outre, le Ministère doit adapter ses systèmes administratifs aux besoins résultant des changements stratégiques dans l'environnement gouvernemental. Par exemple, la Stratégie d'information financière (SIF) est une initiative gouvernementale visant à améliorer le rendement organisationnel par l'utilisations stratégique des données financières (p. ex., comptabilité d'exercice pour toutes les opérations, y compris la capitalisation et l'amortissement des immobilisations, plan commun des comptes etc.)

Engagements et priorités clés

En ce qui concerne les priorités stratégiques qu'il a établies et qui s'appliquent à tous les secteurs d'activité, le Ministère a pris les engagements suivants :

- créer l'Agence canadienne des douanes et du revenu
 - ✓ terminer, au printemps de 1998, la consultation des provinces et des autres parties concernées sur le cadre législatif proposé et rédiger la loi habilitante pour l'Agence
 - ✓ planifier la mise en oeuvre de l'Agence, ce qui comprend la conception de nouveaux systèmes des ressources humaines et de l'administration

- moderniser la prestation des services
 - ✓ réexaminer la prestation des services informatiques pour soutenir l'élaboration des systèmes communs, y compris une vue d'ensemble de l'architecture ministérielle, des systèmes uniques servant plusieurs programmes, une approche axée sur la réutilisation à grande échelle pour la mise en oeuvre d'applications de système, un entrepôt des données ministériel pour le soutien de la prise de décisions et une plate-forme informatique unique
 - ✓ élargir l'utilisation du commerce électronique, notamment par la prestation de services au moyen de l'Internet et du World Wide Web, pour que la prestation des services de traitement des données et des transactions offerts aux clients soit plus rapide, plus uniforme et plus efficace
 - ✓ rationaliser les activités informatiques ministérielles en adoptant un nouveau mode informatique où sont partagées l'infrastructure, les données et l'expertise en matière d'informatique à l'intérieur du Ministère et entre celui-ci et d'autres ministères; les données relatives à l'utilisation des systèmes par les clients serviront à évaluer le rendement

- gérer les principaux enjeux des ressources humaines
 - ✓ planifier et mettre en oeuvre une stratégie de formation et perfectionnement durant la première moitié de 1998-1999 pour veiller à ce que les employés possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler de façon efficace dans un environnement en pleine évolution

- perfectionner les méthodes de gestion
 - ✓ mettre en oeuvre un système administratif d'entreprise intégré

- garantir que la TI sera prête pour l'an 2000
 - ✓ faire en sorte que les services informatiques soient tout à fait prêts pour l'an 2000 au plus tard le 1^{er} janvier 1999, et maintenir l'intégrité, l'exactitude et l'efficacité des systèmes automatisés du Ministère

Initiatives d'appui

Pour remplir les engagements qui précèdent, le Ministère est en train de planifier ou a déjà amorcé les initiatives qui suivent :

Préparatifs en vue de la création de l'Agence : Le Ministère prévoit que le gouvernement présentera les propositions finales sous forme de projet de loi déposé au Parlement au printemps de 1998, à la suite de vastes consultations menées auprès des parties concernées et des provinces sur la structure et les pouvoirs de l'Agence dont la création est proposée. L'Agence aurait le mandat d'administrer tous les programmes et toutes les activités que Revenu Canada administre actuellement et pourrait également administrer d'autres impôts, taxes et programmes pour le compte des provinces participantes. Il sera ainsi possible d'améliorer les services offerts au public grâce à la simplification de l'administration fiscale selon le principe suivant : un contribuable, un percepteur.

Une fois le projet de loi adopté, la nouvelle agence examinera les options relatives à ses systèmes de ressources humaines et à ses systèmes administratifs. Le nouveau régime des ressources humaines sera plus souple et adapté aux priorités de l'Agence. Le *protocole d'entente* signé par la direction et les syndicats a donné lieu à l'établissement d'un comité de direction syndical-patronal et d'équipes de conception conjointes, chargés d'élaborer les options relatives aux diverses composantes du système des ressources humaines, comme la classification, la dotation, la formation et les directives du Comité national mixte. On a conclu par la suite une entente visant à établir d'autres équipes de conception pour les recours, l'équité en matière d'emploi et l'apprentissage organisationnel.

Stratégie de formation et perfectionnement : Durant 1998-1999, Revenu Canada a l'intention de créer : une capacité ministérielle de leadership qui pourra servir d'appui dans un environnement en état de changement et d'améliorations constants; et des solutions intégrées d'apprentissage qui amélioreront le rendement des employés tout en supportant les priorités des programmes et du Ministère. De plus, le Ministère encouragera l'élaboration d'infrastructures permettant d'améliorer l'administration de la formation.

Autoroute de l'information Internet et Intranet : Le site de Revenu Canada sur Internet, qui est en expansion continue, offre un guichet unique pour l'obtention en tout temps de renseignements et de services au moyen des diverses options de service. Cette initiative vise une audience qui s'élargit rapidement et qui cherche des renseignements sur des questions relatives à l'impôt, aux taxes, aux droits et aux douanes; elle fournit les renseignements de façon efficace par rapport aux coûts. Le site Web peut facilement être mis à jour et offrir un guichet unique pour nos produits, pour les données relatives à nos services, pour nos programmes et pour nos politiques. L'accès interactif aux renseignements ministériels est offert à tout le monde, autant au Canada qu'à l'étranger. Les clients peuvent participer aux activités gouvernementales, comme la collecte de données, les services, les consultations et les décisions, et influencer sur leurs résultats.

Le Ministère élabore aussi un réseau interne en vue de créer une banque de renseignements accessible, qui permettra de réduire les obstacles et les coûts relatifs aux communications, ainsi que d'améliorer l'exactitude, l'opportunité et l'efficacité des communications internes. Les employés auront ainsi les connaissances, les compétences et le soutien dont ils ont besoin pour travailler de façon efficace.

Ces initiatives fourniront les stratégies et les indicateurs de mesure du rendement suivants :

Stratégies		Indicateurs	
		Internet	Intranet
1998-1999	accès accru	nombre d'«accès» par mois et par année	nombre d'«accès» par mois et par année
	navigation améliorée	résultats de l'essai par le groupe échantillon	
	fonctions supplémentaires	statistiques relatives à l'utilisation des pages	
	services à forte disponibilité	registres sur la disponibilité du système	registres sur la disponibilité du système
1999-2000	commerce par Internet protégé	nombre de transactions électroniques traitées	
	délai d'exécution		
	temps de réponse		
	rétroaction des clients		
2000-2001	services internes (Intranet)		nombre de transactions traitées
	partenariats avec les provinces	nombre de services offerts en partenariat	
	temps de réponse du système		
	délai de transaction		

Système administratif d'entreprise (SAE) : Ce système intégrera la majorité des systèmes administratifs actuels de Revenu Canada au moyen d'une structure d'information partagée et souple dont les fonctions sont intégrées. Parmi les processus opérationnels que comprend cette initiative, on peut mentionner l'administration financière, la gestion des ressources humaines, ainsi que la gestion des ressources et du matériel. Par conséquent, le SAE permettra au Ministère de répondre de façon efficace aux besoins d'information et aux changements qui se produisent dans son environnement opérationnel. Il permettra aussi de visionner les renseignements sur des lignes horizontales. L'environnement des systèmes administratifs sera rationalisé et les chevauchements seront considérablement réduits.

Projet de l'an 2000 : Comme la reconnaissance de la date est fondamentale pour l'intégrité, l'exactitude et l'efficacité des systèmes automatisés du Ministère, celui-ci doit veiller à ce que ses systèmes automatisés soient prêts pour l'an 2000. Les activités de préparation à l'an 2000, en cours depuis maintenant trois ans, se poursuivent. Certains systèmes essentiels dont les dates tiennent compte du changement de siècle fonctionnent actuellement très bien en mode production, et l'on met à l'essai de nombreux autres systèmes. Les essais d'homologation relatifs à l'an 2000 auxquels seront soumis tous les systèmes doivent commencer le 1^{er} avril 1998.

Recherche scientifique : Le laboratoire du Ministère est à élaborer divers systèmes de détection de la contrebande, lesquels fourniront des conseils scientifiques à l'appui de nos activités de lutte contre la contrebande et de collecte de renseignements. Revenu Canada met actuellement à l'essai, avec les Douanes américaines, des technologies de détection de la contrebande, notamment des prototypes de systèmes pour la détection de la marijuana, et ces essais se poursuivront.

Mesures du rendement

Tableau 15 : Pourcentage des ressources humaines de l'activité «Administration et technologie de l'information» par rapport au total des ressources humaines du Ministère

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Total des ÉTP de l'activité	7 119	6 523	6 635	6 656
Total des ÉTP du Ministère	41 472	40 422	41 080	41 122
Total des ÉTP de l'activité, en % du total des ÉTP du Ministère	17,2 %	16,1 %	16,2 %	16,2 %

Les dépenses prévues pour 1997-1998 (ÉTP de l'activité et du Ministère) comprennent les montants figurant dans les Budgets de dépenses supplémentaires A et B, tels les reports de 1996-1997 à 1997-1998 et certaines initiatives de nature politique et législative annoncées dans le Budget fédéral de 1997. Le total des ÉTP du Ministère pour 1997-1998 présenté l'an dernier dans le Budget des dépenses principal était de 39 774, tandis que le total des ÉTP de l'activité en % du total des ÉTP du Ministère était de 16,3 %.

Section IV

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses

1.1 Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1998-1999

Besoins financiers par autorisation			
Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1998-1999	Budget principal 1997-1998
Revenu national			
1	Dépenses de fonctionnement	1 891 704	1 850 902
5	Dépenses en capital	13 727	15 678
10	Contributions	92 750	92 750
(L)	Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	335 067	266 482
(L)	Versement d'allocations spéciales pour enfants	44 000	43 000
Total du Ministère		2 377 297	2 268 861

1.2 Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(en dollars)	Budget principal 1998-1999
Revenu national		
1	Revenu national - Dépenses de fonctionnement et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1 891 704 000
5	Revenu national - Dépenses en capital	13 727 000
10	Revenu national - Contributions	92 750 000

Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses (suite)

1.3 Dépenses de programme par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Budget principal 1998-1999				Total	Budget principal 1997-1998
	Budgétaire					
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Moins : Recettes à valoir sur le crédit		
Aide aux clients et établissement des cotisations	499,4		136,8		636,2	615,0
Douanes et administration des politiques commerciales	383,2	13,7			396,9	379,9
Validation et exécution	554,5				554,5	513,2
Recouvrement des recettes	247,9				247,9	246,0
Appels	68,8				68,8	65,7
Administration et technologie de l'information	610,3				610,3	587,2
Recettes à valoir sur le crédit				137,3	(137,3)	(138,1)
Dépenses budgétaires nettes	2 364,1	13,7	136,8	137,3	2 377,3	2 268,9

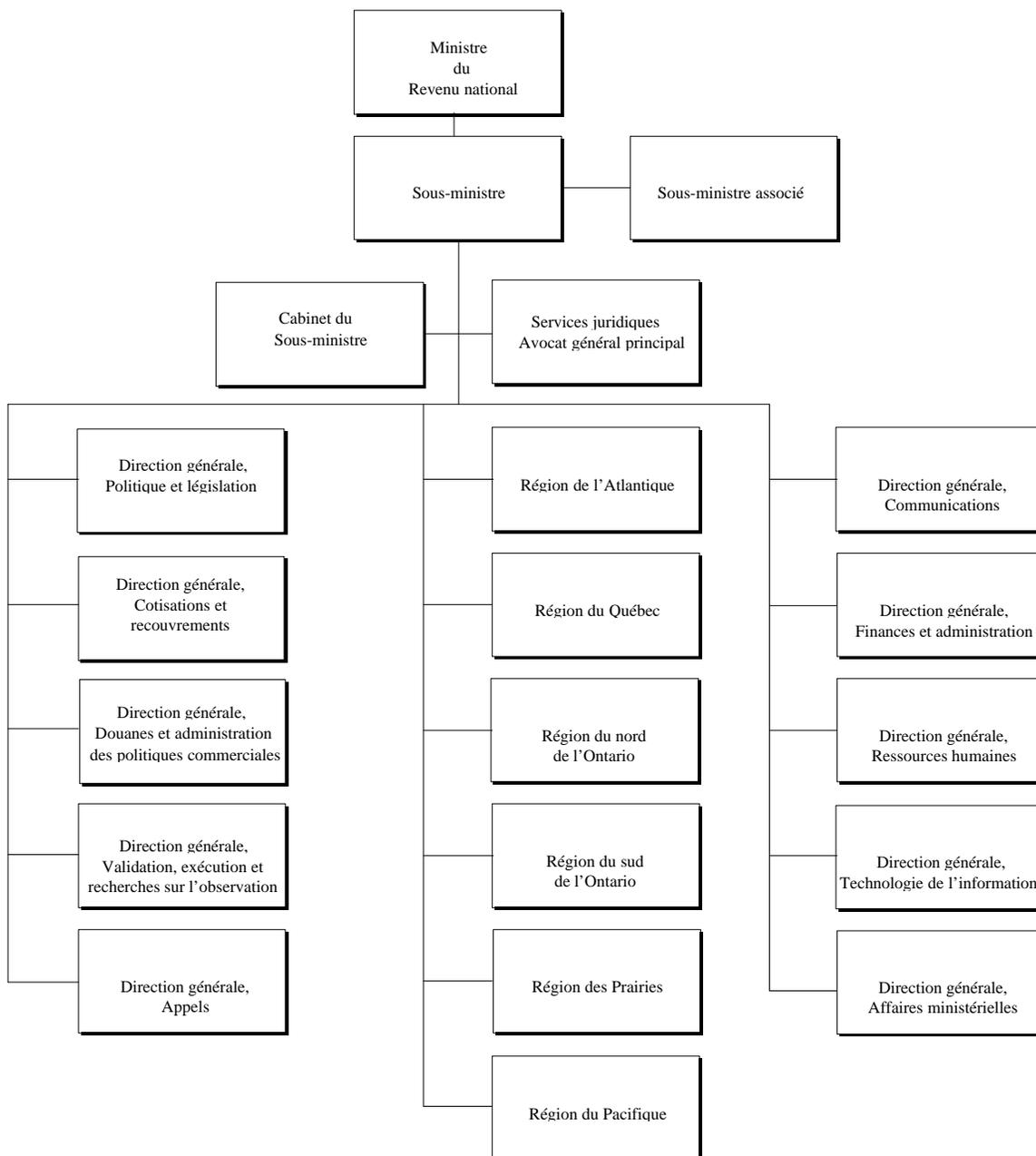
Annexe 1 - Autorisations ministérielles de dépenses (suite)

1.4 Explication des changements de 1997-1998 à 1998-1999

(en millions de dollars)		
Budget des dépenses de 1997-1998		2 268,9
<u>Incidence des nouvelles approbations gouvernementales (1998-1999)</u>		
• Mise en oeuvre de mesures prioritaires approuvées dans le Budget fédéral de février 1997 telles :		
Mesures relatives aux organismes de bienfaisance	5,0	
Examen des dispositions relatives aux prix de cession interne	<u>10,0</u>	15,0
• Projet de loi touchant l'harmonisation de la taxe de vente / la TPS		18,0
• Initiatives de la lutte anticontrabande		23,3
• Autres initiatives telles les mesures visant le crédit d'impôt d'emploi à la famille de l'Alberta et la réforme des pensions alimentaires pour enfants		2,3
• Rajustements techniques et autres augmentations / réductions aux niveaux de financement pour les initiatives approuvées		11,4
• Augmentation de 17 % à 21 % du taux des régimes de prestations aux employés selon la directive du Conseil du Trésor		<u>62,6</u>
	Somme partielle	<u>132,6</u>
<u>Incidence des décisions antérieures du Gouvernement (1996-1997 et 1997-1998)</u>		
• Augmentation / (Diminution) des réductions du Budget fédéral par rapport au Budget des dépenses de 1997-1998 :		
Examen des programmes - Budget de février 1996		(69,8)
Gel des échelons salariaux - Budget de février 1995		11,1
• Augmentations approuvées pour les activités d'exécution, y compris les comptes clients, la vérification et les non-résidents		44,5
• Réductions prévues visant une série de mesures annoncées dans le Budget fédéral de février 1996 telles les grands projets en immobilisation, l'établissement de rapports concernant l'industrie de la construction, la non-production et d'autres initiatives se terminant		(10,7)
• Divers : Rajustements techniques et autres augmentations / réductions des niveaux de financement pour les initiatives approuvées		<u>.7</u>
	Somme partielle	<u>(24,2)</u>
Augmentation totale / (Réduction)		<u>108,4</u>
Budget des dépenses de 1998-1999		<u>2 377,3</u>

Annexe 2 - Renseignements sur le personnel

2.1 Organigramme



Annexe 2 - Renseignements sur le personnel (suite)

2.2 Structure organisationnelle

Le Ministère rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Revenu national.

Directions générales opérationnelles de l'Administration centrale : élaborent les politiques, les programmes et les procédures et fournissent une orientation fonctionnelle et des conseils.

Direction générale de la politique et de la législation : élaboration de la législation, interprétation et administration du pouvoir de remise; relations internationales et intergouvernementales; enregistrement des organismes de bienfaisance et agrément des régimes de revenus différés.

Direction générale des cotisations et des recouvrements : services fiscaux comme l'aide aux clients, l'enregistrement et l'agrément, les cotisations, la comptabilité, les recouvrements, la prestation fiscale pour enfants (PFE) et le crédit pour taxe sur les produits et services (CTPS).

Direction générale des douanes et de l'administration des politiques commerciales : services frontaliers, y compris toute la gamme des activités liées à la facilitation, aux inspections, à la détention, à la perception et à l'exécution dans tous les bureaux d'entrée; administration des politiques commerciales, y compris les accords multilatéraux et régionaux en matière de politique commerciale, les autres instruments de politique commerciale et les programmes d'exonération des droits.

Direction générale de la validation, de l'exécution et des recherches sur l'observation : observation de la législation en matière de taxe d'accise, de TPS et d'impôt sur le revenu, y compris pour les opérations internationales et les non-résidents.

Direction générale des appels : règlement des litiges concernant la législation en matière de taxe d'accise, de TPS, d'impôt sur le revenu, de Régime de pensions du Canada, d'assurance-emploi et d'arbitrage des douanes.

Opérations régionales : fournissent des services de douane et d'administration des politiques commerciales et des services fiscaux aux régions de l'Atlantique, du Québec, du nord de l'Ontario, du sud de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique.

Directions générales ministérielles : fournissent l'appui nécessaire à la réalisation des programmes.

Direction générale des communications : recherches, planification, conseils, orientation et services en matière de communication.

Direction générale des finances et de l'administration : gestion des finances, de l'administration, de la sécurité, des ressources et de l'information ministérielle, gestion des immobilisations, publication de documents ministériels, y compris des formulaires et des guides, et services de travaux scientifiques et de laboratoire.

Direction générale des ressources humaines : soutien stratégique pour les initiatives principales de changement; services à la haute direction; programmes, politiques et services reliés à la dotation, à la formation et au perfectionnement, relations de travail, organisation, classification, planification des ressources humaines, langues officielles, aide aux employés, équité en matière d'emploi, rémunération et avantages sociaux.

Direction générale de la technologie de l'information : stratégie en matière de technologie de l'information (TI), gestion et application de l'infrastructure des réseaux et des ordinateurs, et élaboration de systèmes.

Direction générale des affaires ministérielles : questions ministérielles horizontales, initiatives de renouvellement du personnel et de l'organisation et stratégies en matière de services à la clientèle, correspondance ministérielle, accès à l'information et protection des renseignements personnels, liaison avec le Parlement, évaluation des programmes et services de vérification interne.

Direction générale des services juridiques : services d'avocats et de conseillers juridiques, et coordination des services offerts au Ministère par Justice Canada.

Annexe 2 - Renseignements sur le personnel (suite)

2.3 Ressources par organisation et par secteur d'activités pour 1998-1999

		Aide aux clients et établissements des cotisations	Douanes et administration des politiques commerciales	Validation et exécution	Recouvrement des recettes	Appels	Administration et technologie de l'information	Total de l'organisation
Bureau de la direction	ÉTP						39	39
	M \$						4,3	4,3
S-MA, Politique et législation	ÉTP	825						825
	M \$	149,0						149,0
S-MA, Cotisations et recouvrements	ÉTP	8 853			5 507		60	14 420
	M \$	391,6			247,9		4,0	643,5
S-MA, Douanes et administration des politiques commerciales	ÉTP		7 381					7 381
	M \$		383,3					383,3
S-MA, Validation, exécution et recherches sur l'observation	ÉTP			9 408				9 408
	M \$			554,5				554,5
S-MA, Appels	ÉTP					1 218		1 218
	M \$					68,8		68,8
6 S-MA, Opérations régionales	ÉTP						285	285
	M \$						34,9	34,9
DG, Communications	ÉTP	106						106
	M \$	8,1						8,1
S-MA, Finances et administration	ÉTP	601					2 649	3 250
	M \$	87,4	13,7				279,7	380,8
S-MA, Ressources humaines	ÉTP						1 253	1 253
	M \$						71,7	71,7
S-MA, Technologie de l'information	ÉTP						1 970	1 970
	M \$						194,2	194,2
DG, Affaires ministérielles	ÉTP						267	267
	M \$						21,5	21,5
Totaux	ÉTP	10 385	7 381	9 408	5 507	1 218	6 523	40 422
	M \$	636,1	397,0	554,5	247,9	68,8	610,3	2 514,6

Annexe 2 - Renseignements sur le personnel (suite)

2.4 Utilisation prévue des ressources humaines (ÉTP) par secteur d'activités

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Aide aux clients et établissement des cotisations	10 865	10 385	10 481	10 495
Douanes et administration des politiques commerciales	7 555	7 381	7 312	7 312
Validation et exécution	9 158	9 408	9 742	9 743
Recouvrement des recettes	5 526	5 507	5 670	5 722
Appels	1 249	1 218	1 240	1 194
Administration et technologie de l'information	7 119	6 523	6 635	6 656
Total	41 472	40 422	41 080	41 122

2.5 Détails des besoins en ressources humaines (ÉTP)

	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Ventilation des ÉTP selon le salaire moyen de leur groupe				
<30 000	11 723	11 424	11 611	11 623
30 000-40 000	18 590	18 115	18 412	18 431
40 000-50 000	4 366	4 255	4 325	4 329
50 000-60 000	6 518	6 353	6 457	6 464
>60 000	275	275	275	275
Total	41 472	40 422	41 080	41 122

Annexe 3 - Dépenses en capital

3.1 Détails des grands projets en immobilisation ¹

(en millions de dollars)	Coût estimatif total courant	Dépenses prévues au 31 mars 1998 ²	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Besoins des années futures
Projets de nouvelles constructions de locaux :						
Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec)	18,7	18,7	-	-	-	-
Coutts (Manitoba)	15,5	0,5	5,0	5,0	5,0	-
Emerson (Manitoba)	10,7	0,4	5,0	5,3	-	-
Little Gold Creek (C.-B.)	1,2	0,1	0,3	0,8	-	-
Osoyoos (C.-B.)	5,2	0,1	0,4	1,2	3,5	-
Andover (N.-B.)	4,8	0,1	0,9	1,2	1,2	1,4
Armstrong (Québec)	4,8	0,1	-	0,2	1,3	3,2
Douglas (C.-B.)	1,0	1,0	-	-	-	-
Projets liés aux installations actuelles :						
Projet de santé et sécurité	6,1	6,1	-	-	-	-
Autres projets	4,8	-	2,1	-	2,7	-
Total des dépenses prévues pour les grands projets en immobilisation	72,8	27,1	13,7	13,7	13,7	4,6
1	Le budget des grands projets en immobilisation est inclus dans le secteur d'activités des Douanes et administration des politiques commerciales					
2	Total des coûts (toutes les années) au 31 mars 1998					

3.2 Répartition des grands projets en immobilisation

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Projets de nouvelles constructions de locaux	5,0	11,6	13,7	11,0
Installations actuelles	3,5	2,1	0	2,7
Total ¹	8,5	13,7	13,7	13,7
1	Le budget des grands projets en immobilisation est inclus dans le secteur d'activité des Douanes et administration des politiques commerciales.			

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels

4.1 Sommaire du Ministère par article courant de dépense

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	1 606,8	1 595,8	1 630,7	1 634,3
Contributions aux régimes de prestations aux employés	273,2	335,1	342,4	343,1
	1 880,0	1 930,9	1 973,1	1 977,4
Biens et services				
Transports et communications	187,2	148,1	145,0	143,3
Information	46,1	36,5	35,7	35,3
Services professionnels et spéciaux	129,7	102,6	100,5	99,3
Locations	12,4	9,8	9,6	9,5
Achat de services de réparation et d'entretien	57,5	45,5	44,5	44,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	43,7	34,6	33,8	33,5
Autre subventions et paiements	0,2	0,2	0,2	0,2
Dépenses secondaires en capital	70,9	55,9	54,8	54,1
	547,7	433,2	424,1	419,3
Capital				
Dépenses principales	8,5	13,7	13,7	13,7
Paiements de transfert				
Subventions (paiements législatifs)	43,0	44,0	44,0	44,0
Contributions	95,0	92,8	92,8	92,8
	138,0	136,8	136,8	136,8
Dépenses budgétaires brutes	2 574,2	2 514,6	2 547,7	2 547,2
Moins: Recettes à valoir sur le crédit	132,9	137,3	139,8	145,5
Dépenses budgétaires nettes	2 441,3	2 377,3	2 407,9	2 401,7

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels (suite)

4.2 Recettes non fiscales

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Recettes non fiscales				
Revenus de placements				
Bâtiments et terrains publics - Location	0,3	0,3	0,3	0,3
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs				
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	1,2	1,2	1,2	1,2
Redressement des crédateurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	0,1	0,1
Privilèges, licences et permis -				
Licences de courtiers en douane	0,4	0,4	0,4	0,4
Services et frais de services				
Frais de décisions	0,8	1,4	1,4	1,4
Rapport spécial sur les statistiques fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1
Voyages à l'étranger	0,1	0,1	0,1	0,1
Frais d'entrepôt réels de douane	0,3	0,8	0,8	0,8
Frais relatifs aux crédits d'impôt provinciaux	10,3	10,4	10,9	11,4
Frais de services spéciaux	0,9	1,8	1,8	1,8
Frais de licence des entrepôts d'attente	0,6	0,6	0,6	0,6
CANPASS	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres frais	2,4	2,4	2,5	2,5
Produits des ventes -				
Produits des ventes	0,1			
Vente d'articles non réclamés, sceaux, etc.	0,2	0,2	0,2	0,2
Produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,2	0,2	0,2	0,2
Diverses recettes non fiscales				
Amendes				
Taxe sur les produits et services	70,0	71,0	72,1	73,2
Autres	5,4	5,5	5,5	5,6
Intérêt				
Taxe sur les produits et services	70,0	71,0	72,1	73,2
Autres	11,2	11,4	11,6	11,7
Saisies (services des enquêtes)	2,6	2,7	2,7	2,8
Saisies (ports)	7,7	7,8	8,0	8,1
Boutiques hors taxe	3,3	4,3	4,3	4,3
Amendes et confiscations	8,0	8,1	8,2	8,4
Ententes anticipées (prix de transfert)	0,1	0,3	0,3	0,3
Location d'espace de stationnement	0,2	0,2	0,2	0,2
Programme de prestations fiscales de la C.-B.	3,2	2,5	2,5	2,5
Prestations fiscales pour enfants de N.-B.	1,6	1,1	0,9	0,9
Crédit d'impôt d'emploi à la famille de l'Alberta	2,5	1,8	1,7	1,7
Recouvrement d'avantages sociaux des employés	20,5	21,3	21,6	22,5
Autres	14,7	7,0	6,4	6,0
Total des recettes non fiscales	240,0	237,0	239,7	243,5

Annexe 4 - Renseignements financiers additionnels (suite)

4.3 Recettes à valoir sur le crédit (recettes réutilisables)

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Recettes à valoir sur le crédit				
Régime de pensions du Canada	56,8	59,0	61,4	64,3
Assurance-emploi	76,1	78,3	78,4	81,2
Total des recettes à valoir sur le crédit	132,9	137,3	139,8	145,5

4.4 Paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévu 1997-1998	Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Subventions				
Versements d'allocations spéciales pour enfants	43,0	44,0	44,0	44,0
Contributions				
Contribution à la province de Québec pour les coûts de l'administration conjointe des taxes de vente fédérale et provinciale	92,8	92,8	92,8	92,8
Total des paiements de transfert	135,8	136,8	136,8	136,8

4.5 Services reçus sans frais

(en millions de dollars)		Plan de 1998-1999	Plan de 1999-2000	Plan de 2000-2001
Locaux	– de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	157,8	160,9	157,0
	– de Transports Canada	0,3	0,1	0
Contributions de l'employeur aux coûts liés aux prestations des employés et aux primes d'assurance	– du Secrétariat du Conseil du Trésor	105,3	107,6	107,9
Indemnités versées aux employés	– de Développement des ressources humaines Canada	3,6	3,6	3,6
Services juridiques	– de Justice Canada	35,2	35,2	35,2
Total des services reçus sans frais		302,2	307,4	303,7

Annexe 5 - Stratégie concernant la réglementation

Au cours de 1998, le Ministère propose les activités ci-dessous concernant la réglementation :

Arrêté sur le prix des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu - Un changement mineur est apporté pour supprimer l'obligation de verser un acompte lorsqu'une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu est demandée.

Arrêté sur le prix des services statistiques et de traitement électronique des données - En raison de la plus grande efficacité du traitement électronique des données, cet arrêté fait l'objet d'une révision pour refléter les coûts plus bas pour ces services.

Arrêté sur le prix d'enregistrement aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu - Un nouveau règlement sera mis en oeuvre en vue de demander une somme pour le rétablissement du statut d'oeuvre de bienfaisance d'une organisation qui l'a perdu parce qu'elle ne s'est pas conformée à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Législation douanière - Si la négociation d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur (Amérique du Sud) réussit, des révisions devront être apportées à la législation douanière :

- moderniser certains processus de déclaration pour les personnes et les marchandises, en vue de fournir d'autres moyens de déclaration et de combler des lacunes dans l'application de la loi
- clarifier les obligations des exportateurs, qui doivent déclarer leurs exportations de marchandises commerciales, et étendre le cadre actuel d'application de la loi
- sur le plan administratif, élaborer un système d'imposition d'amendes, qui remplacerait le système actuel de saisie et de poursuite.

Règlement de l'impôt sur le revenu - Divers règlements devront être pris par suite de l'adoption prochaine du projet de loi C-28, et du budget fédéral de 1998.

Règlement sur le Régime de pensions du Canada et Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations - Ils devront être modifiés pour tenir compte des nouveaux taux de cotisation.

Annexe 6 - Lois appliquées

Lois sous la responsabilité du ministre du Revenu national, y compris certaines lois pour lesquelles le Ministre du Revenu national joue un rôle :

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël
Régime de pensions du Canada, C-8 (Partie I)
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Loi sur les allocations spéciales pour enfants, 1992, ch. 48 (Annexe)
Loi sur les douanes, L.R., ch. 1 (2^{ième} suppl.)
Tarif des douanes, L.R., ch. 41 (3^{ième} suppl.)
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise, C-53
Loi sur l'assurance-emploi, 1996, ch. 23 (Parties IV et VII)
Loi sur l'accise, E-14
Loi sur la taxe d'accise, E-15 (Parties II-IX)
Loi sur les exportations, E-18
Loi sur les licences d'exportation et d'importation, E-19
Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, F-8
Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales
Loi validant des ordonnances tarifaires sur les fruits et légumes, 1988, ch. 5
Loi sur l'importation des boissons enivrantes, I-3
Loi de l'impôt sur le revenu, L.R., ch. 1 (5^{ième} suppl.)
Règles concernant l'application de l'Impôt sur le revenu, L.R., ch. 2 (5^{ième} suppl.)
Loi sur le ministère du Revenu national, N-16
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain
Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, P-12
Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, P-37
Loi sur les mesures spéciales d'importation, S-15
Ordonnance sur les surtaxes à l'importation, etc., 1963, ch. 18
Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, T-3 (SI/95-102)
Loi sur les marques de commerce, T-13 (paragraphe 53 à 53.3)
Loi de mise en oeuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce

Annexe 7 - Points de service offerts par Revenu Canada par région

7.1 Région de l'Atlantique

- **Bureau régional de l'Atlantique**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région de l'Atlantique
 - District de Terre-Neuve et du Labrador :** Cornerbrook, Fortune, Gander, Goose Bay et St. John's
 - District du centre du Nouveau-Brunswick :** Andover, Bloomfield, Centreville, Forest City, Fosterville, Four Falls, Fredericton, River De Chute, St. Croix et Woodstock
 - District du nord du Nouveau-Brunswick :** Bathurst, Clair, Edmundston, Gillespie, Grand Falls et St. Leonard
 - District du sud du Nouveau-Brunswick / l'Île-du-Prince-Édouard :** Campobello, Charlottetown, Deer Island, Grand Manan, Milltown, Moncton, Saint John et St. Stephen
 - District de la Nouvelle-Écosse :** Halifax, Kentville, Liverpool, Lunenburg, New Glasgow, Port Hawkesbury, Shelburne, Sydney, Truro et Yarmouth
- **Centres fiscaux :** St. John's et Summerside
- **Bureaux des services fiscaux :** Bathurst, Charlottetown, Halifax, Moncton, Terre-Neuve et Labrador (St. John's), Saint John et Sydney

7.2 Région du Québec

- **Bureau régional du Québec**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région du Québec
 - District de Montréal métropolitain**
 - District des aéroports :** Dorval et Mirabel
 - District de la Montérégie :** Clarenceville, Covey Hill, Dundee, East Pinnacle, Franklin Centre, Frelighsburg, Hemmingford, Herdman, Jamieson's Line, Morses Line, Noyan, Saint-Armand-de-Philipsburg, Saint-Bernard-de-Lacolle et Trout River
 - District des Cantons de l'Est :** Abercorn, Beebe, Chartierville, Drummondville, East Hereford, Glen Sutton, Granby, Hereford Road, Highwater, Rock Island, Sherbrooke, Stanhope et Woburn
 - District de Québec :** Armstrong, Baie Comeau, Cap-aux-Meules, Chicoutimi, Daaquam, Pohénégamook, Port-Cartier, Québec, Rivière-du-Loup, Saint-Pamphile, Sainte-Aurélie, Sept-Îles, Sorel et Trois-Rivières
- **Centres fiscaux :** Jonquière et Shawinigan-Sud
- **Bureaux des services fiscaux :** Chicoutimi, Laval, Montérégie-Rive-Sud, Montréal, Outaouais, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Trois-Rivières
- **Bureau régional de l'accise et liaison de la TPS :** Québec
- **Bureau des relations fédérales-provinciales et interministérielles**

7.3 Région du nord de l'Ontario

- **Bureau régional du nord de l'Ontario**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région du nord de l'Ontario
 - District d'Ottawa :** Ottawa et Pembroke
 - District du Saint-Laurent :** Cornwall, Kingston, Peterborough, Pont Lansdowne, Prescott et Trenton
 - District de Sault Sainte-Marie :** Gore Bay, North Bay, Sault Ste. Marie, Sudbury et Timmins
 - District de Thunder Bay :** Pigeon River et Thunder Bay
 - District de Fort Frances :** Dryden, Fort Frances, Kenora, Rainy River, Red Lake, Sandpoint Lake et Sioux Lookout
- **Centre fiscal :** Ottawa
- **Bureaux des services fiscaux :** Belleville, International (Ottawa), Kingston, Ottawa, Peterborough, Sudbury et Thunder Bay

Annexe 7 - Points de service offerts par Revenu Canada par région (suite)

7.4 Région du sud de l'Ontario

- **Bureau régional du sud de l'Ontario**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région du sud de l'Ontario
Opérations intérieures : Barrie, Brantford, Cambridge, Toronto métropolitain, Guelph, Hamilton, Kitchener, London, Oakville, Oshawa, Aéroport international Pearson et Woodstock
- **Opérations frontalières :**
District de Windsor : Leamington, Pelee Island et Windsor
District de St. Clair : Sarnia, Sombra et Walpole
District de Niagara : Fort Erie, Niagara Falls et Welland
- **Bureaux des services fiscaux :** Hamilton, Kitchener et Waterloo, London, St. Catharines, Toronto-Centre, Toronto-Est, Toronto-Nord, Toronto-Ouest et Windsor

7.5 Région des Prairies

- **Bureau régional des Prairies**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région des Prairies
District de Winnipeg : Churchill, Inuvik, Iqaluit, Winnipeg et Yellowknife
District d'Emerson : Boissevain, Cartwright, Coulter, Crystal City, Emerson, Goodlands, Gretna, Lena, Lyleton, Piney, Snowflake, South Junction, Sprague, Tolstoi, Windygates et Winkler
District de Saskatchewan : Big Beaver, Carievale, Climax, Coronach, Estevan Highway, Monchy, North Portal, Northgate, Oungre, Regina, Regway, Saskatoon, Torquay, West Poplar River et Willow Creek
District du centre-nord de l'Alberta : Calgary et Edmonton
District du sud de l'Alberta : Aden, Carway, Chief Mountain, Coutts, Del Bonita et Wildhorse
- **Centre fiscal :** Winnipeg
- **Bureaux des services fiscaux :** Brandon, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Red Deer, Regina, Saskatoon et Winnipeg

7.6 Région du Pacifique

- **Bureau régional du Pacifique**
- **Douanes et administration des politiques commerciales :** Région du Pacifique
District de Vancouver métropolitain
District de l'Aéroport international de Vancouver
District de Pacific Highway : Aldergrove, Boundary Bay, Douglas, Huntingdon et Pacific Highway Canpass
District de la côte ouest et du Yukon : Atlin, Bamfield, Beaver Creek, Bedwell Harbor, Campbell River, Courtenay, Dawson City, Fraser, Gold River, Kitimat, Little Gold, Nanaimo, Pleasant Camp, Port Alice, Port Hardy, Powell River, Prince Rupert, Sidney, Smithers, Stewart, Telegraph Creek, Tohsis, Ucluelet, Victoria et Whitehorse
District de l'Okanagan et de Kootenay : Carson, Cascade, Chopaka, Cranbrook, Dawson Creek, Flathead, Kamloops, Kelowna, Kingsgate, Midway, Nelway, Osoyoos, Paterson, Penticton, Prince George, Roosville, Rykerts, Vernon et Waneta
- **Centre fiscal :** Surrey
- **Bureaux des services fiscaux :** Burnaby-Fraser, Nord de la Colombie-Britannique et Yukon, Intérieur-Sud de la Colombie-Britannique, Vancouver, Île de Vancouver et Whitehorse

7.7 Bureaux à l'étranger

- Belgique, Bruxelles
- Japon, Tokyo